Rapport annuel 2019





Table des matières

4 Avant-propos

10	Rapport	de	l'administrateur	statutaire a	àľ	Assemblée	Général	е
----	---------	----	------------------	--------------	----	-----------	---------	---

- 10 Notre mission
- 11 Nos sociétaires
- 14 Notre participation
- 14 Conseils Consultatifs Régionaux
- 14 Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux
- 15 Conseil Consultatif National
- 15 Cera Cooperative Academy
- 15 Cera Next Generation
- 18 Notre contribution sociétale
- 18 Domaines et thèmes
- 19 Contribution sociétale régionale
- 22 Contribution sociétale nationale
- 28 Contribution sociétale internationale
- 32 Cera et le développement durable
- 36 Nos avantages aux sociétaires
- 40 Développement de KBC Groupe
- 40 Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier
- 41 Participations
- 41 Dividende coopératif
- 44 Notre structure de fonctionnement
- 44 Conseil d'Administration de Cera Société de gestion
- 52 Fonctionnement opérationnel
- 54 Rapport spécial de l'administrateur statutaire

60 Comptes annuels non consolidés

- 60 Bilan, compte de résultats et annexe
- 60 Bilan non consolidé après affectation du résultat
- 62 Compte de résultats non consolidé après affectation du résultat
- 63 Commentaire
- 74 Bilan social
- 74 État des effectifs
- 78 Commentaire des comptes annuels
- 78 Bilan
- 84 Compte de résultats
- 86 Affectation du résultat
- 86 Informations complémentaires
- 87 Rapport du commissaire

94 Colophon

Message du président et des administrateurs délégués

"Success is the sum of small efforts, repeated day in and day out", Robert Collier, 1885-1950

Cher lecteur,

Voilà qui est bien dit : le succès est la somme de petits efforts, répétés jour après jour. C'est vrai aussi pour Cera et ses sociétaires. En 2019, notre coopérative a connu autant de défis que de succès. L'année 2020 a été entamée avec beaucoup d'ambition et tout autant d'enthousiasme. Notre plan stratégique Cera 2025 expose ce que Cera va devoir faire pour garantir en 2025 la transition vers l'avenir. La mise en œuvre de ce plan a débuté avec beaucoup d'entrain. L'ambition consiste à s'assurer le soutien d'une base solide et large de sociétaires jeunes et actifs. L'objectif est d'atteindre le cap des 400.000 sociétaires d'ici 2025. Nous en étions là lorsque le coronavirus s'est immiscé dans notre réalité de tous les jours, jetant d'emblée un nouveau jour sur les priorités de la société. En tant que coopérative, employeur et prestataire de services, Cera a fait tout ce qui était en son pouvoir pour préserver la santé de son personnel et de ses sociétaires tout en continuant à garantir le mieux possible un fonctionnement normal. En enjoignant un maximum de collaborateurs à travailler depuis leur domicile et en recourant le plus possible aux possibilités de la téléphonie et des technologies numériques, Cera veille à diffuser les valeurs véhiculées par la solidarité sans propager le virus.

La crise du coronavirus affecte chacun d'entre nous sans aucune distinction, faisant soudain vaciller nos certitudes. Nous sommes tous en quête de manières de faire face à ces défis sans précédent à tous les égards, touchant à notre santé, notre famille, notre réalité professionnelle et notre confort financier. Nos valeurs coopératives - participation, solidarité et respect de tous - peuvent à cet égard servir de fil conducteur et de point de repère. Cette pandémie nous lance un énorme défi sur le plan tant humain qu'économique. Il est difficile à ce stade d'en évaluer les retombées sur l'économie, mais on peut s'attendre à ce qu'elles soient significatives. Comme toujours, nous adoptons une attitude prudente et continuerons quoi qu'il arrive - indépendamment de la tournure que prendra la situation - à assumer nos responsabilités à l'égard de nos sociétaires et de la communauté.

Cera, prendre part à une coopérative solide

Cera émet régulièrement des parts E lui permettant de rajeunir, élargir et activer sa base. Ce fut également le cas en 2019, avec succès. Il s'agit là d'un élément essentiel pour la dynamique de Cera et le bon fonctionnement de ses structures de participation. Cera fédère des ressources humaines, des moyens et des organisations pour prendre des initiatives et réaliser des projets avec un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité.

Cera clôture l'exercice sur un bénéfice de 142,8 millions d'euros. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de distribuer un **dividende** de 3,25% au titre de l'exercice 2019.

La participation, la force de l'entrepreneuriat coopératif

La structure participative par paliers permet aux sociétaires de s'impliquer activement dans le fonctionnement de Cera, et ce aux différents niveaux de la coopérative. Les près de 400.000 sociétaires de Cera sont représentés par environ 900 membres siégeant au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux/Regionale Adviesraden/Regionalen Beratungsausschüssen.

Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier accordé aux projets locaux. Chaque CCR est représenté au sein du **Conseil Consultatif National** par quatre membres. Ses réunions constituent une plate-forme d'information et de concertation entre les représentants des sociétaires, la direction et les membres du Conseil d'Administration. En 2019, le taux de présences effectives a de nouveau été élevé, témoignant ainsi de l'appréciation et de l'engagement des membres pour le fonctionnement de Cera.

La **Cera Cooperative Academy** propose aux sociétaires intéressés un large éventail d'activités d'apprentissage et de formation axées sur différents thèmes sociétaux.

Depuis la mi-2015, des rencontres sont également organisées spécialement pour nos jeunes sociétaires, sous le dénominateur **Cera Next Generation**. Nous offrons ainsi aux jeunes sociétaires (16-35 ans) de notre coopérative l'opportunité de faire connaissance et de réfléchir ensemble à l'innovation sociétale.

Impact positif dans la communauté via la contribution sociétale

Projets sociétaux locaux et régionaux et contribution sociétale nationale

Cera concrétise son engagement « S'investir dans le bien-être et la prospérité » en œuvrant, de manière coopérative, pour un monde meilleur et en cherchant un impact maximum pour les moyens alloués. La coopérative Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses sociétaires et leurs représentants. La structure coopérative permet à ces derniers de s'impliquer dans l'engagement de Cera. À travers les Conseils Consultatifs, ils codécident du fonctionnement et statuent sur les demandes de soutien de projets et initiatives, et ce, à plusieurs niveaux : régional, national et international. En 2019, Cera a consacré sur le plan régional 1.493.308 euros à 706 projets régionaux et projets de la Réunion des Bureaux des CCR en Wallonie. Un montant de 2.512.804 euros a été consacré à 84 projets nationaux et autres services sociétaux. Dans ce cadre, Cera a collaboré avec 246 partenaires.

Dans ses projets sociétaux nationaux, Cera a accordé une attention particulière à sa prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif. Cera croit fermement dans le modèle de l'entrepreneuriat coopératif et ambitionne de jouer un rôle de premier plan afin de le faire connaître à un vaste public. Cera investit dans l'entrepreneuriat durable en agriculture et horticulture par le biais de l'Innovatiesteunpunt (le Centre d'Innovation pour le Développement Agricole et Rural), une initiative du Boerenbond et des Landelijke Gilden en partenariat avec Cera et KBC.

Contribution sociétale internationale

Au travers de la microfinance et de la microassurance, **BRS ASBL** - la fondation Raiffeisen belge, au sein de laquelle Cera et KBC endossent le rôle de partenaires structurels - contribue à améliorer durablement la qualité de vie des populations démunies dans les pays du Sud. Cera mise par ailleurs résolument sur le renforcement de l'entrepreneuriat coopératif dans l'hémisphère Sud. En 2019, BRS a organisé 1116 journées de formation et de consultance. Son soutien financier de 12 projets internationaux dans 10 pays d'Afrique et d'Amérique latine s'est chiffré à 171.162 euros. La coopérative **BRS Microfinance Coop** a été créée le 27 octobre 2016 par BRS ASBL, Cera et KBC, qui n'ont pas seulement apporté le capital de départ, mais mettent également leurs connaissances et leur expérience au service de la microfinance et de la microassurance. Au terme de l'exercice, le capital de BRS Microfinance Coop s'élevait à 22.159.500 millions d'euros. Les personnes intéressées peuvent acquérir un maximum de 10 parts coopératives de 500 euros. BRS Microfinance Coop investit les fonds récoltés dans des institutions de microfinance en Afrique, en Amérique latine et en Asie, qui offrent à leur tour des microcrédits.

À travers sa **prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat durable**, Cera propose depuis 2017 une prestation de services spécifique aux organisations qui chapeautent et soutiennent les coopératives de l'hémisphère Sud, en mettant l'accent sur la bonne gouvernance. Cette prestation de services a été poursuivie en 2019.

Cera et le développement durable

Forte de son identité coopérative, Cera mise résolument à la fois sur la dimension sociale, économique et écologique du développement durable et sur les aspects de la bonne gouvernance. Le développement durable est le fil rouge qui relie entre eux tous les domaines sociétaux auxquels s'intéresse Cera, dont il est également un thème transversal pour l'intégralité du fonctionnement de la coopérative. En 2017, Cera a établi les lignes directrices des prochaines années, en vue d'ancrer le développement durable dans son fonctionnement. Un groupe de travail interne « Développement durable », qui réunit des délégués de tous les services, transpose ces orientations en actions concrètes, supervise les processus de durabilité et les rationalise dans les optiques suivantes : la prospérité économique, l'inclusion et la cohésion sociales, la durabilité de l'environnement et la gouvernance d'entreprise.

Les avantages sociétaires, la force des achats groupés

Les avantages sociétaires de Cera consistent en des réductions offertes sur des biens, services et événements touchant à des thèmes liés au mode de vie, ainsi que des avantages en collaboration avec KBC/CBC. En tenant compte des différents groupes cibles, Cera entend de la sorte créer des affinités avec sa base de sociétaires et réduire leurs dépenses ménagères. Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des sociétaires. En collaborant étroitement avec les fournisseurs et enprocédant à des achats groupés de produits et services, Cera obtient d'importantes réductions. En 2019, Cera a créé le magazine Cera ENJOY, spécialement pour les jeunes sociétaires âgés de 16 à 35 ans. À travers de nombreuses réductions sur les festivals d'été et sur des produits spécifiquement destinés aux jeunes, Cera ENJOY mise sur ce segment des sociétaires de Cera. La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages sociétaires incite en outre d'autres personnes à devenir sociétaires. En 2019, 121.108 sociétaires ont profité des avantages sociétaires.

Sur fond d'un résultat net consolidé de près de 2,5 milliards d'euros engrangé en 2019, la solvabilité de KBC Groupe reste à toute épreuve

2019 a une fois de plus été une bonne année pour KBC sur le plan financier. Les recettes ont notamment profité de l'accroissement des revenus nets d'intérêts, de l'augmentation des revenus nets de commissions et de la contribution plus élevée des activités d'assurance, qui ont largement compensé le recul accusé par quelques autres postes de revenus. KBC est une nouvelle fois bien parvenue à maîtriser les coûts. La qualité du portefeuille de crédits s'est encore améliorée et la constitution de provisions pour les crédits, bien que plus importante que l'année précédente, est globalement restée plutôt limitée. Lorsque l'on y ajoute quelques éléments uniques, le bénéfice net pour 2019 s'élève au total à 2.489 millions d'euros. En novembre 2019, KBC a distribué 1 euro par action au titre d'acompte sur dividende. KBC ne versera plus de dividende final au titre de l'exercice 2019¹, se conformant en cela aux recommandations de la BCE. Avec 17,1%, le ratio de fonds propres ordinaires peut être qualifié de solide.

La croissance économique européenne a subi en 2019 un ralentissement significatif. Différents risques et incertitudes, dont les interminables négociations au sujet du Brexit et la détérioration du contexte commercial international, ont plombé le sentiment à l'égard de l'économie. Les difficultés rencontrées par l'industrie et l'affaiblissement de l'économie allemande ont affecté l'activité économique européenne.

2020 s'était ouverte sous de meilleurs auspices, mais le coronavirus perturbe désormais la reprise de l'économie mondiale en général et de l'économie européenne en particulier. Les risques d'ordre géopolitique et touchant au commerce international sont et restent en outre des facteurs cruciaux susceptibles de bloquer les rouages de la conjoncture européenne. KBC s'attend donc à ce que 2020 se caractérise par une faiblesse extrême de toute l'économie européenne. « Nous sommes convaincus que nous serons en mesure de tirer profit de nos fondements solides en dépit du contexte difficile. Mais surtout, nous sommes conscients que notre existence et notre avenir dépendent avant tout de la confiance dont vous nous honorez en votre qualité de client, collaborateur, actionnaire ou autre partenaire. Nous tenons donc à vous remercier chaleureusement de cette confiance », déclarent Thomas Leysen, président du Conseil d'Administration, et Johan Thijs, CEO, dans leurs commentaires au rapport annuel de KBC Groupe.

Cera 2025 : garantir la transition vers l'avenir

Le monde qui nous entoure évolue à un rythme effréné, et Cera ne saurait dans ce contexte se permettre de rester sans rien faire. Nous poursuivrons donc activement nos efforts en vue de nous assurer le soutien d'une large base de sociétaires jeunes et actifs. Afin de rendre les choses plus concrètes, nous associons à cet objectif un chiffre et une date butoir : nous visons une base de 400.000 sociétaires d'ici 2025. Ces 400.000 sociétaires, nous en avons besoin. Car ce sont eux qui, en leur qualité de meilleurs clients de KBC et CBC, font toute la pertinence de Cera pour le groupe KBC.

¹ Consécutivement, KBC Ancora a annoncé le 2 avril 2020 son intention de ne pas distribuer de dividende intérimaire et de ne pas proposer de dividende final pour l'exercice 2019/2020.

Ce sont eux aussi qui rendent Cera significative aux yeux des partenaires des avantages sociétaires : 400.000 sociétaires confèrent en effet à Cera un énorme pouvoir d'achat qui lui permet d'obtenir des avantages sociétaires intéressants. Et bien entendu, 400.000 sociétaires font également de nous, en notre qualité d'une de plus grandes coopératives de Belgique, un prestataire de services d'envergure.

Nous avons mis au point un plan ambitieux qui nous permettra d'atteindre cet objectif avec nos sociétaires. Nous planchons ainsi sur la définition d'un certain nombre **d'ambitions** qui indiquent ce que nous devons changer afin d'atteindre notre objectif principal de 400.000 sociétaires. Ce qui ne changera pas, c'est notre offre différenciée: nous sommes garants de l'ancrage de KBC, et c'est ce qui nous permet de faire bénéficier à nos sociétaires d'un **dividende** et d'avantages sociétaires. Et d'apporter notre **contribution à la société**. C'est ce qui nous rend uniques.

Nous ne serons satisfaits que si l'**afflux de nouveaux sociétaires** est suffisant. Notre satisfaction dépend bien entendu également de la **satisfaction de nos sociétaires**. C'est pourquoi cette satisfaction est au centre de chaque activité, chaque événement que nous organisons. Nos sociétaires doivent ainsi devenir nos promoteurs et c'est ce que nous allons mesurer.

Notre satisfaction dépend aussi de la **réalisation de nos ambitions** et de la **stabilité de notre situation financière**. Nous avons fait partie du quotidien de nombreuses générations, et nous voulons qu'il en demeure ainsi.

Nous avons en tout cas la volonté, l'ambition et la culture adéquates pour y parvenir. Nous tirons nos leçons du passé et nous nous focalisons sur l'avenir. Un avenir qu'il est de notre devoir à tous de façonner au mieux. Cera, c'est nous! Non seulement pour nous, mais surtout pour les générations futures.

Nous sommes reconnaissants envers nos sociétaires pour leur confiance et leur engagement sans faille. Nous sommes aussi reconnaissants envers nos collaborateurs pour leur dévouement, leur créativité et leur enthousiasme.

Nous tenons tout particulièrement à remercier notre président Paul Demyttenaere, qui a ces dernières années été pour nous un guide à la fois modeste, ferme dans ses principes et empli d'une confiance infaillible. Nos remerciements vont également à Jean-François Dister, Walter Nonneman, Matthieu Vanhove et Koenraad Debackere, dont le mandat de membre du Conseil d'Administration de Cera Société de Gestion a pris fin en 2019. Bienvenue à Els Persyn, Mathilde Remy et Erik Clinck en tant que nouveaux membres du Conseil d'Administration. En dépit de la crise du coronavirus et de toutes les circonstances exceptionnelles du moment, c'est avec confiance que nous envisageons l'avenir, que nous construisons avec enthousiasme pour et avec nos sociétaires.

Avec nos salutations coopératives,

Leuven, le 24 avril 2020



Katelijn Callewaert administrateur délégué





Franky Depickere administrateur délégué président du Comité management





Yvan Jonckheere président du Conseil d'Administration





Rapport de l'administrateur statutaire à l'Assemblée Générale

Notre mission

Cera. S'investir dans le bien-être et la prospérité.

Avec nos quelque 400.000 sociétaires, nous développons une coopérative solide qui s'investit en faveur de la société. En unissant nos forces, nous créons de la plus-value économique et sociétale :

- Nous assurons, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe.
- Nous réalisons un impact positif dans la société.
- Nos sociétaires bénéficient d'avantages exclusifs.

La participation, la solidarité et le respect de chacun - des valeurs inspirées par F. W. Raiffeisen - forment depuis plus de 125 ans les bases de la coopérative Cera.

La coopérative Cera: profondément enracinée, largement ramifiée.

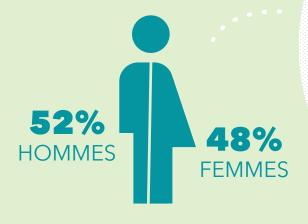
Nos sociétaires

La coopérative Cera a été fondée selon les préceptes de Friedrich Wilhelm Raiffeisen (1818-1888). L'hiver 1846-1847 avait semé une profonde misère dans la région dont F.W. Raiffeisen était le maire. Comprenant que la charité n'était pas une solution, Raiffeisen décida de lutter autrement contre la pauvreté et la misère. Il opta pour une démarche résolument novatrice : l'entraide. Il s'agissait d'aider les paysans en situation de précarité à sortir de leur dénuement en appliquant un système de solidarité basé sur une structure coopérative. La première coopérative belge fondée sur le modèle de Raiffeisen vit le jour à Rillaar, en Brabant flamand, en 1892 ; c'est elle qui plus tard donnera naissance à la Banque CERA. En juin 1998, la fusion entre la Banque CERA, la Kredietbank et ABB Assurances débouchera sur la création de KBC Groupe.

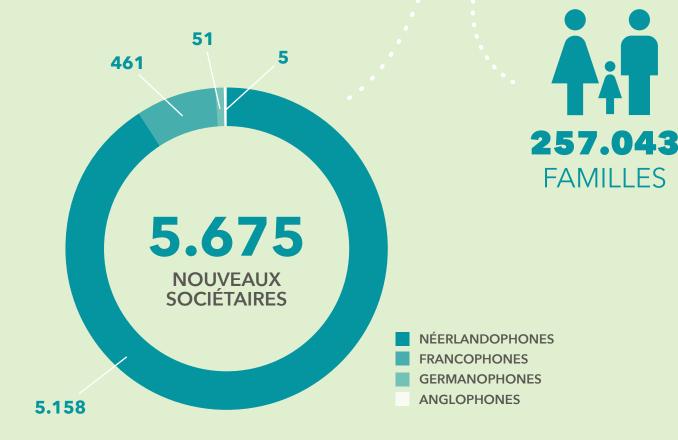
Cela fait bien longtemps que Cera n'est plus une banque. Depuis 1998, elle rassemble les parts des anciens sociétaires de la Banque CERA et celles des nouveaux sociétaires, tout en incarnant les valeurs coopératives de manière résolument moderne et tournée vers l'avenir. Cera émet régulièrement des parts E, qui lui permettent de rajeunir, d'élargir et d'activer sa base. Avec près de 400.000 sociétaires, Cera est l'une des plus grandes coopératives de Belgique. En fédérant ressources humaines, moyens et organisations, en unissant les forces, en prenant des initiatives et en menant à bien des projets, Cera poursuit un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité.

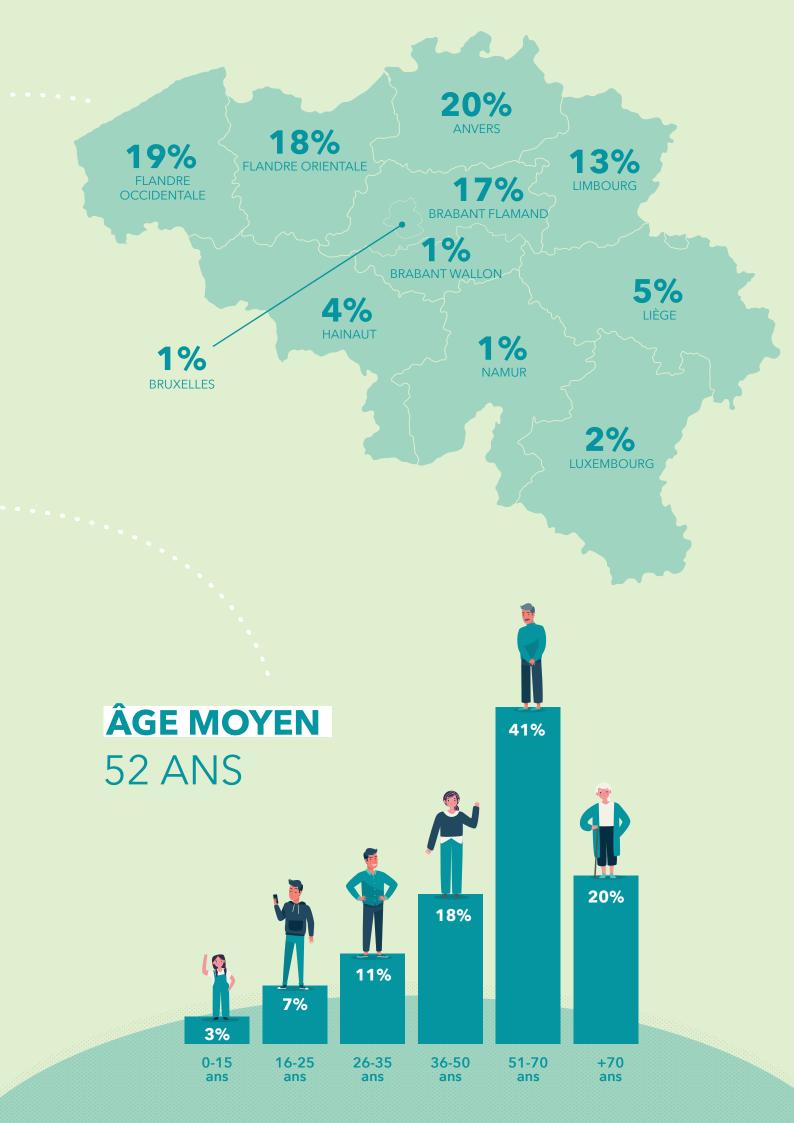
NOS SOCIÉTAIRES

AU 31.12.2019



377.491 SOCIÉTAIRES





Notre participation

La structure participative par paliers permet aux sociétaires de s'impliquer activement dans le fonctionnement de Cera, et ce aux divers niveaux de la coopérative.

Conseils Consultatifs Régionaux

Les quelque 400.000 sociétaires sont représentés par environ 900 membres, qui siègent au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) : six à neuf Conseils par province flamande (néerlandophones), un Conseil pour Bruxelles (bilingue), un Conseil pour l'Est de la Belgique (germanophone) et sept Conseils pour la Wallonie (francophones).

Ces conseils sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux.

Les Conseils Consultatifs Régionaux se réunissent quatre fois par an, dont trois réunions formelles sous la conduite d'un conseiller régional, et une réunion informelle. La plupart des Conseils Consultatifs Régionaux organisent une de leurs trois réunions formelles dans les locaux d'une organisation qu'ils soutiennent. Outre les activités de Cera, on y traite surtout des projets sociétaux régionaux. Chaque Conseil Consultatif Régional dispose d'un budget destiné à soutenir financièrement ces projets. Par ailleurs, nombre de membres des CCR prennent part à l'Assemblée Générale, à des formations et à diverses activités organisées dans le cadre des avantages sociétaires et de la contribution sociétale de Cera. Ils parrainent également des projets soutenus à l'échelle régionale.

Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux

En Wallonie, les demandes de projets qui dépassent les limites géographiques d'un Conseil ou qui ont un impact sur une partie importante de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont traitées par la Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux (RDB). Ce fonctionnement remplace les budgets additionnels alloués aux zones urbaines dans les autres régions. La RDB a lieu trois fois par an ; elle est composée du président et du vice-président de chacun des CCR wallons ainsi que de deux membres du CCR de Bruxelles, dont l'un en est le président ou le vice-président.

Conseil Consultatif National

Chaque CCR est représenté au sein du Conseil Consultatif National (CCN) par quatre membres - son président, son vice-président et deux membres délégués (180 membres au total) -, auxquels se joignent lors du CCN plusieurs membres des organes de gestion.

Ces réunions sont pour les membres du CCN une opportunité de rencontrer le Conseil d'Administration et la direction.

Par souci d'exhaustivité, nous préciserons que le Conseil Consultatif National et les Conseils Consultatifs Régionaux délèguent au Conseil d'Administration 14 administrateurs non actifs (voir aussi 'Notre structure de fonctionnement').

Cera Cooperative Academy

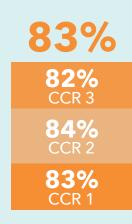
La Cera Cooperative Academy propose aux sociétaires un large éventail d'activités d'éveil et de formation axées sur différents thèmes sociétaux. Ces activités peuvent revêtir diverses formes : conférence donnée par un expert, témoignage livré par un spécialiste, atelier interactif ou autre séance d'immersion. L'objectif premier est toujours d'en apprendre davantage sur le thème examiné. La Cera Cooperative Academy organise également des activités qui s'adressent tout particulièrement à la 'Cera Next Generation', c'est-à-dire aux jeunes sociétaires (âgés de moins de 35 ans).

Cera Next Generation

Depuis la mi-2015, des rencontres sont organisées spécialement pour nos jeunes sociétaires, sous le dénominateur Cera Next Generation. Dans ce contexte, Cera axe son fonctionnement tant sur l'offre que sur la demande. Nous offrons ainsi aux jeunes sociétaires de notre coopérative l'opportunité de faire connaissance et de réfléchir ensemble à l'innovation sociétale.

LA PARTICIPATION DANS NOTRE COOPÉRATIVE EN 2019

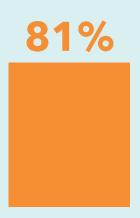
POURCENTAGE DES MEMBRES PRÉSENTS



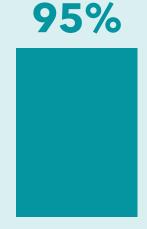
CONSEILS CONSULTATIFS RÉGIONAUX



RÉUNION DES BUREAUX



CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL



CONSEIL D'ADMINISTRATION



377.491

NOMBRE DE SOCIÉTAIRES

REPRÉSENTÉ PAR

MEMBRES CCR

68% 32%

MEMBRES CCN

74% 26%

DONT 14 SOCIÉTAIRES



MEMBRES CONSEIL D'ADMINISTRATION

70% 30%

NOMBRES DES SOCIÉTAIRES PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE **GÉNÉRALE**

NOMBRE DE JEUNES PRÉSENTS AUX **ACTIVITÉS NEXT GENERATION**



Notre contribution sociétale

Domaines et thèmes

Cera concrétise son engagement 'S'investir dans le bien-être et la prospérité' en œuvrant, de manière coopérative, en faveur d'un monde meilleur et en cherchant un impact maximum pour les moyens alloués.

Les projets soutenus relèvent de divers domaines et thèmes en phase avec les besoins réels de la société contemporaine.

Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

- Lutte contre la pauvreté en milieu rural
- Accès des enfants et des jeunes vulnérables aux droits fondamentaux
- Formation et sensibilisation à la lutte contre la pauvreté et à l'inclusion sociale

Entrepreneuriat coopératif

- Anticiper des nouveaux besoins sociétaux
- Informer, sensibiliser et soutenir l'entrepreneuriat coopératif
- Implication des sociétaires

Art et culture

- Art et culture dans une société en évolution
- Soutien au secteur des arts et de la culture
- La collection d'art de Cera

Agriculture et horticulture

- Innovation dans l'agriculture et l'horticulture
- Entrepreneuriat coopératif en agriculture et horticulture

Services et soins à la collectivité

- Représentation collective des soins de santé mentale
- Inclusion des personnes handicapées
- Ensemble pour et avec les personnes âgées vulnérables
- Ensemble avec des jeunes en situation éducative problématique

Initiatives locales pour l'enseignement et la jeunesse

BRS : coopérer en microfinance et microassurance avec le Sud

Contribution sociétale régionale

La coopérative Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses sociétaires et leurs représentants. Une structure participative par paliers donne aux sociétaires un droit de regard sur les activités de la coopérative. Les sociétaires de Cera siégeant dans un Conseil Consultatif Régional (CCR) décident du soutien financier accordé aux projets retenus. Cera génère ainsi, depuis la base, un impact sociétal au niveau local et suprarégional.

Les membres des CCR contribuent à concrétiser les projets régionaux de Cera. Ils se concentrent dans ce contexte tant sur les projets de qualité cadrant dans les domaines d'action de Cera qu'à l'appréciation de la base locale de sociétaires. Tous les conseils consultatifs axent leur fonctionnement sur les mêmes valeurs incarnées par Cera au sein de sa structure. Il va de soi que chaque CCR a aussi sa propre spécificité, qui est déterminée notamment par la diversité et la personnalité des membres du CCR eux-mêmes, les particularités de la région et des associations locales et la nature des projets.

Ce sont les membres des Conseils Consultatifs Régionaux qui décident des projets locaux. Ces sociétaires locaux, disposant d'une grande connaissance de leur région et résolument engagés en sa faveur, contribuent ainsi à conférer de la crédibilité et une caisse de résonance portante aux projets sociétaux de Cera.

NOS PROJETS RÉGIONAUX ET SUPRARÉGIONAUX

CONSEILS CONSULTATIFS RÉGIONAUX





853

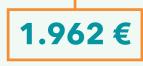
MEMBRES



PROJETS APPROUVÉS

1.339.171 €

MONTANT TOTAL DES PROJETS CCR



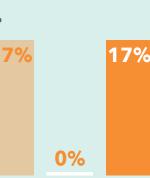
MONTANT MOYEN **PAR PROJET**

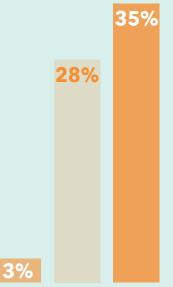




RÉPARTITION EN POURCENTAGES PAR DOMAINE

- **INCLUSION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ 17%**
- **ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF 0%**
- **ART ET CULTURE 17%**
- **AGRICULTURE ET HORTICULTURE 3%**
- SERVICES ET SOINS À LA COLLECTIVITÉ 28%
- **INITIATIVES LOCALES POUR** L'ENSEIGNEMENT ET **LA JEUNESSE 35%**





RÉUNION DES BUREAUX DES CONSEILS CONSULTATIFS RÉGIONAUX





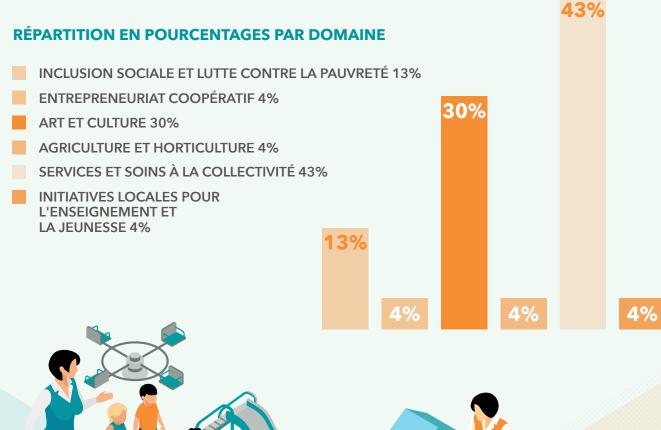
6.702 €

MONTANT MOYEN
PAR PROJET



154.137 €

MONTANT TOTAL DES PROJETS RDB



Contribution sociétale nationale

À l'échelle nationale, Cera exerce un impact sur la société au travers de ses projets sociétaux nationaux, de la prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif et du partenariat conclu avec l'Innovatiesteunpunt voor landbouw en platteland, le Centre d'innovation pour le développement agricole et rural.

Projets sociétaux

Cera dispose d'une équipe de coordinateurs de programmes en charge de l'exploration, de la conception et de la mise en œuvre des projets nationaux, qui agit en étroites concertation et collaboration avec des chercheurs, des organisations de la société civile, des acteurs du terrain, des fondations et des pouvoirs publics. Outre son soutien financier, Cera apporte son expertise en vue de renforcer projets et organisations. La coopérative attache une importance considérable à l'élargissement de l'assise et au caractère durable de ses projets et initiatives. Elle tient à cet égard scrupuleusement compte de son vaste réseau d'organisations partenaires. En marge des initiateurs des projets et des partenaires impliqués au plan opérationnel, Cera fait intervenir un réseau beaucoup plus étendu encore de parties prenantes. Celles-ci se réunissent au sein de groupes de réflexion pour lancer de nouvelles idées, ou jouent un rôle clé dans la diffusion au sens large des résultats des projets.

Prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif

Cera, qui croit fermement en l'entrepreneuriat coopératif, veut contribuer à en faire connaître le modèle, tout en soutenant et en encadrant les personnes et organisations en phase d'orientation, de démarrage ou de croissance/développement de coopératives. Cera encourage la recherche et l'échange de connaissances et explore les défis sociétaux contemporains afin d'y trouver de nouvelles applications pour l'entrepreneuriat coopératif. La prestation de services de Cera dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif consiste notamment à orienter les projets coopératifs dans leur phase initiale, à former les administrateurs de coopératives et à organiser des journées d'étude thématiques. Cera propose en outre des conseils et des services de consultance à l'intention des nouvelles initiatives et des coopératives en pleine expansion.

Innovaties teun punt voor landbouw en platteland (Centre d'innovation pour le développement agricole et rural)

Cera investit dans l'entrepreneuriat durable en agriculture et en horticulture par le biais de l'Innovatiesteunpunt voor landbouw en platteland (Centre d'innovation pour le développement agricole et rural), une initiative du Boerenbond, des Landelijke Gilden et de KBC. L'Innovatiesteunpunt informe, sensibilise et conseille les entreprises flamandes du secteur agricole et horticole qui veulent jouer la carte de l'innovation. Il est de plus en plus sollicité en tant que partenaire dans des projets européens de recherche scientifique. Il faut voir là la preuve qu'il s'est forgé à l'échelle européenne une excellente réputation de médiateur entre la recherche d'une part et les agriculteurs et horticulteurs d'autre part.

Sélection de projets clés

Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

Étude menée par SMES-B et le Forum - Bruxelles contre les inégalités

Un pair-aidant est un ancien bénéficiaire de l'aide ou de l'action sociale qui est entretemps sorti de sa situation difficile et qui met son expérience au service des autres. Afin de se faire une meilleure idée du fonctionnement de cette forme de travail social au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, SMES-B (Santé Mentale & Exclusion Sociale - Belgique) et le Forum - Bruxelles contre les inégalités ont mené en 2019 une étude à grande échelle sur la pair-aidance. Les résultats de cette enquête seront compilés dans un inventaire des pratiques de pair-aidance et donneront lieu à des recommandations à l'intention des services sociaux et sanitaires qui souhaitent recourir à la pair-aidance.

De Fietsschool

Selon les estimations, 45.000 familles de Flandre sont directement touchées par le manque de transport. Cette situation entrave leur accès à la formation, aux soins ou à l'emploi et les empêche de vivre pleinement leur existence. En partenariat avec Mobiel 21, l'initiative 'De Fietsschool' – littéralement 'vélo-école' – s'efforce d'apporter une réponse à ce problème en proposant des cours de vélo accessibles. La possibilité de se déplacer à vélo confère en effet à ces familles une plus grande autonomie. L'objectif du projet est de mettre en place un modèle de vélo-école, et ce tant en Flandre qu'à Bruxelles et en Wallonie.

Samen Tegen Onbetaalde Schoolfacturen (STOS) en collaboration avec le mouvement de lutte contre la pauvreté Welzijnszorg : une tentative d'endiguer le problème des factures scolaires impayées

La pauvreté et les inégalités sont un phénomène de plus en plus répandu dans nos écoles également. En Belgique, un enfant sur sept grandit dans une famille vivant sous le seuil de pauvreté. Confrontées à des boîtes à tartines vides et à un nombre croissant d'enfants ne disposant pas de vestes chaudes ni de chaussures en bon état, les écoles tirent régulièrement la sonnette d'alarme. Sans parler des factures scolaires impayées, qui sont également un phénomène de plus en plus fréquent... Pour la troisième année consécutive, STOS a encadré une cinquantaine d'écoles dans le cadre de la mise en place d'une politique durable en faveur des groupes défavorisés. L'initiative vise à limiter la pauvreté dans le contexte scolaire et à garantir à chaque enfant un droit à l'enseignement. Le 16 septembre 2019, il a été procédé pour la première fois à un contrôle des livres scolaires auprès des écoles secondaires flamandes et bruxelloises, sur un échantillon total de 18.969 élèves par 57 enseignants et directions. Sur cet échantillon, 338 élèves ne possédaient pas de livres scolaires.

Entrepreneuriat coopératif

Do it Coop

2019 a été l'année du lancement de Do It Coop : Cera et Crédal unissent leurs forces pour renforcer la prestation de services de l'entrepreneuriat coopératif en Belgique francophone.

Post-graduat en entrepreneuriat coopératif et management

Seize des vingt-quatre étudiants, souvent des administrateurs ou collaborateurs d'une coopérative, se sont vu décerner en septembre leur diplôme de post-graduat en entrepreneuriat coopératif et management par Frédéric Dufays, coordinateur du Centre de Connaissances sur l'Entrepreneuriat Coopératif (Kenniscentrum Coöperatief Ondernemen), et Luc Sels, recteur de la KU Leuven. Ce post-graduat est une formation proposée par le Kenniscentrum Coöperatief Ondernemen, dont la KU Leuven, Cera et le Boerenbond sont les partenaires et dont l'organisation était une première en Belgique.

Art et culture

Homelands, places of belonging

Huit artistes réfugiés voient leur flamme créative se raviver en Belgique. Sous la houlette de l'International Yehudi Menuhin Foundation, ils se remettent pendant six mois à la discipline à laquelle ils ont dû renoncer en quittant leur pays et partagent leur talent créatif avec les communautés au sein desquelles ils sont accueillis. Chacun se penche à sa manière sur le thème 'se sentir chez soi' et 'appartenir à un lieu, une communauté, une culture'. Le 4 mai, huit trajets uniques de cocréation artistique ont été illustrés à l'occasion d'une fête organisée au Pianofabriek.

Programme Impuls Cera

Demos et Cera accompagnent dans le cadre du programme Impuls Cera des accords de collaboration entre des organisations qui visent à renforcer leurs pratiques artistiques participatives en faveur des personnes vulnérables. En 2019, six trajets ont été lancés avec pas moins de 29 organisations. Chaque accord de collaboration bénéficie de trois ans de coaching et d'un budget de fonctionnement annuel de 15.000 euros. Pour chaque trajet, un réseau apprenant est composé de manière à impliquer un vaste champ de pratiques artistiques participatives.

Arts in Society Award

Arts in Society Award veut encourager de jeunes artistes actifs dans différentes disciplines à déployer un projet artistique participatif relevant un défi sociétal. Le projet collabore ainsi avec une organisation qui, dans le cadre de son fonctionnement journalier, entretient des contacts avec des personnes vulnérables. En 2019, 42 artistes pratiquant diverses disciplines et 15 organisations partenaires ont organisé ensemble 13 nouveaux projets artistiques participatifs.

Agriculture et horticulture

Appel aux projets d'innovation ou de coopération dans le secteur agricole

Le 21 novembre, Accueil champêtre en Wallonie et Cera ont lancé le premier appel aux projets d'innovation ou de coopération dans le secteur agricole. Outre du coaching et des bourses de 2.000 euros en faveur des cinq lauréats, la cellule Agri-Innovation ambitionne de diriger une plateforme collaborative des acteurs de l'innovation. Elle encadre les agriculteurs et les acteurs ruraux jouant un rôle pionnier, et les réunit au sein d'un réseau. CBC et la Foire de Libramont sont également des partenaires du projet.

Offre de formations à l'intention des coopératives agricoles

Cera mise sur la formation des administrateurs et directeurs de coopératives agricoles. En 2019, un forum de rencontre à l'intention des présidents et directeurs était consacré aux options stratégiques des coopératives dans le paysage en pleine évolution de la distribution. La formation biennale destinée aux administrateurs a en outre débuté avec 12 participants issus de 5 coopératives agricoles différentes. Pour un producteur, l'administration d'une vaste coopérative n'a en effet rien d'une évidence. Cette formation a pour objectif de les renforcer dans leur rôle.

Coopération en faveur de l'innovation

Le projet 'Coopération en faveur de l'innovation' ambitionne de créer une synergie entre l'Innovatiesteunpunt et Cera sur le thème de l'entrepreneuriat coopératif dans les secteurs de l'agriculture et de l'horticulture. Un groupe d'éleveurs a bénéficié en 2019 d'un trajet d'accompagnement dans le cadre du lancement de leur coopérative Vlaams Hoeverund, la première coopérative d'éleveurs de bovins de boucherie en Flandre. Cette coopérative a été reconnue en tant qu'organisation de producteurs par les autorités flamandes.

Services et soins à la collectivité

Le CRéSaM organise des ateliers

Le jardinage, le théâtre, le logement, une approche collective, la mise en lien, autant de portes d'entrée pour réaffilier les personnes cumulant difficultés sociales et souffrance psychique. En automne, le CRéSaM (Centre de référence en santé mentale) a organisé cinq ateliers en Wallonie où les sept porteurs d'alternatives non-thérapeutiques soutenus par Cera ont transmis leurs acquis. La brochure « Faire lien & Prendre soin : des expériences collectives inspirantes » en garde la trace.

deMENS in de zorg, une initiative en faveur d'une approche humaine de la démence

Rien qu'en Flandre, on recense quelque 132.000 personnes atteintes de démence. L'Expertisecentrum Dementie Vlaanderen, le centre d'expertise flamand pour la démence, indique que l'approche médicale de la démence prédomine encore trop souvent. Ces personnes ont en effet besoin aussi de soins adaptés, d'un accompagnement psychosocial, d'occupations concrètes, d'autonomie et de sécurité. Elles ressentent le besoin de se sentir utiles et respectées. Le 1er mars 2019, Cera, les autorités flamandes, des experts, des aidants proches et des personnes atteintes de démence ont sélectionné six projets pilotes en Flandre et à Bruxelles. Depuis lors, ces initiatives bénéficient d'un coaching de la part de l'Expertisecentrum Dementie Vlaanderen et s'efforcent ainsi d'améliorer la qualité des soins apportés aux personnes atteintes de démence.

Jeunes aidants proches

Selon les estimations, la Flandre compterait entre 20.000 et 40.000 jeunes aidants proches. Le premier constat est l'absence de chiffres précis concernant ces enfants et jeunes âgés de 5 à 18 ans qui grandissent et apportent leur aide au sein d'un ménage dont l'un des membres nécessite des soins et de l'aide. Il est frappant de constater à quel point ces enfants sont invisibles au sein du système. Nous savons donc somme toute très peu de choses au sujet de ces jeunes aidants proches. L'offre prévue à leur intention est dès lors particulièrement morcelée. Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, !DROPS et Cera ont par conséquent décidé en 2019 d'unir leurs forces avec et pour les jeunes aidants proches. Une journée d'étude a été organisée, un site Internet a été créé et des témoignages de jeunes aidants proches ont été partagés dans le but d'éliminer le tabou qui plane sur ce thème et d'informer les jeunes aidants proches des possibilités d'aide ou de soutien qui s'offrent à eux.

Projets transversaux

SO-Divercity lance la Check-list Diversité & Inclusion

Les entreprises à profit social ont mandaté BRUXEO, la confédération qui les représente, afin de les aider à optimaliser leur gestion de la diversité. L'outil pratique qu'est la Check-list Diversité & Inclusion leur permet de poser un autodiagnostic en vue d'élaborer un plan de diversité sur mesure.

Cera GoodWalk 2019 : plus de 20.000 promeneurs à Hasselt

Le développement durable est un équilibre complexe entre la croissance économique et le respect des limites de l'homme et de la nature. Nos villes belges sont le théâtre de nombreuses initiatives à travers lesquelles les organisations, les citoyens et les pouvoirs locaux apportent une réponse durable à cette quête. À travers le projet Cera GoodWalk organisé en collaboration avec GoodPlanet Belgium, Cera réunit toutes ces initiatives dans un rallye pédestre abordant les différentes facettes du développement durable : inclusion et cohésion sociales, milieu de vie durable, prospérité économique et bonne gouvernance. Du 2 mai au 30 septembre 2019 inclus, plus de 20.000 promeneurs, dont plus de 7.000 sociétaires, ont ainsi eu l'occasion de découvrir le côté durable de Hasselt. Le concours associé au rallye a été un succès également dès lors que 1.700 adultes et 113 jeunes y ont pris part.

Go With The Velo

Le 20 mars 2019, Cera, KBC et Mobiel 21 organisaient en compagnie de nombreux partenaires, pour la troisième année consécutive, une campagne cycliste d'envergure baptisée 'Go With The Velo'. L'objectif de l'initiative est d'encourager des ambassadeurs du vélo à convaincre leur famille et leurs amis, voisins et collègues de se convertir au vélo. Le jury s'est réuni le 17 mai pour sélectionner les 76 idées les plus originales. Ces projets ont eu droit à un petit coup de pouce sous la forme de 250 euros et de conseils et astuces en tous genres. Les 13 meilleures idées ont reçu en prime une subvention de 1.000 euros, de nombreux extras et une vidéo promotionnelle réalisée par des professionnels.

CONTRIBUTION SOCIÉTALE NATIONALE



NOMBRE DE COOPÉRATIVES ACCOMPAGNÉES ET CONSEILLÉES

SERVICES POUR L'ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF





91%

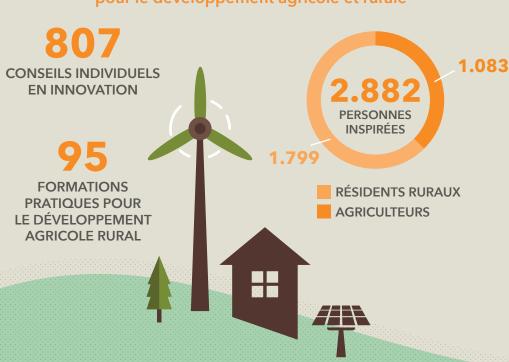
TAUX DE SATISFACTION

DES SERVICES

ET CONSEILS

CENTRE D'INNOVATION

pour le développement agricole et rurale





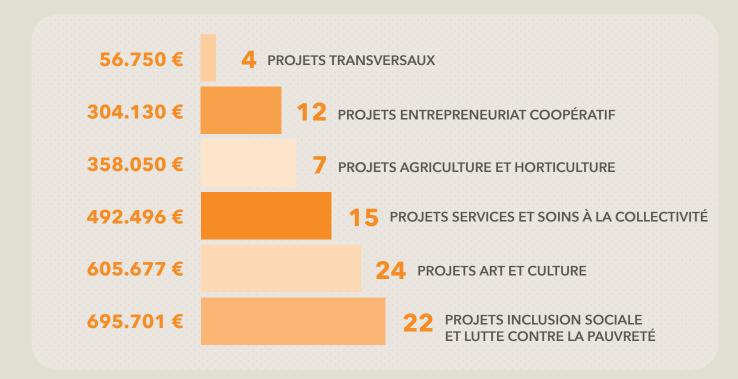
PROJETS NATIONAUX





2.512.804 €

BUDGET DES PROJETS NATIONAUX





Contribution sociétale internationale

À l'échelle internationale, Cera se concentre, dans le cadre de son partenariat avec BRS, sur le thème 'coopérer en microfinance et microassurance avec le Sud'. Cera mise par ailleurs résolument sur le renforcement de l'entrepreneuriat coopératif dans les pays du Sud.

BRS asbl

Au travers de la microfinance et de la microassurance, BRS contribue à améliorer durablement la qualité de vie des populations démunies dans les pays du Sud. Non seulement en apportant de l'argent, mais aussi et surtout avec de la consultance et en dialogue avec les partenaires locaux, sur la base de son expérience et de son expertise uniques en matière de banque et d'assurance (coopératives).

BRS offre aux pauvres actifs économiquement l'opportunité de sortir de la misère et de prendre leur sort en mains.

BRS n'accorde pas elle-même de crédits, mais soutient, en Afrique et en Amérique latine, des institutions de microfinance qui proposent des microcrédits, des formules de microépargne et des microassurances selon les préceptes coopératifs. Pourquoi ? Parce que BRS croit fermement en la force de la coopération, de la solidarité et du respect de l'individu.

Chez nous, BRS souhaite informer et sensibiliser la population belge sur la microfinance et la microassurance, et lui faire prendre conscience de la valeur ajoutée de cette forme de collaboration internationale.

Un des principaux atouts de BRS est sa consultance spécialisée, pour laquelle elle peut compter sur l'engagement de nombreux spécialistes bénévoles. Les experts de l'Institut BRS sont d'anciens banquiers et assureurs, expérimentés s'il en est, qui, retraités, encadrent les partenaires de BRS. Enfin, des membres du personnel de KBC et CBC s'engagent eux aussi activement, et bénévolement, dans le cadre de 'IndeBReS'.

BRS Microfinance Coop

BRS ASBL, Cera et KBC mettent leurs connaissances et leur expérience au service de la microfinance et de la microassurance. Toute personne intéressée peut acquérir jusqu'à 10 parts coopératives de BRS Microfinance Coop, au prix unitaire de 500 euros. BRS Microfinance Coop cherche à dégager un rendement à la fois social et financier pour chacun de ses sociétaires. À cet effet, elle analyse dans les moindres détails la politique coopérative, la position financière et les qualités sociétales des organisations dans lesquelles elle investit.

BRS Microfinance Coop investit les capitaux ainsi levés dans des organismes de microfinance en Afrique, en Amérique latine et en Asie, lesquels accordent à leur tour des microcrédits à des entrepreneurs et des agriculteurs locaux, ou à des coopératives dont ces personnes sont membres. En constituant un portefeuille varié composé principalement de crédits, BRS Microfinance Coop s'efforce d'améliorer son profil de risque. BRS Microfinance Coop peut également accorder des investissements indirects, en investissant dans des fonds de microfinance, les 'microinvestment vehicles' (MIV). Plus d'informations : www.brs.coop.

Services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif

Dans les pays émergents, il est fréquent que des cultivateurs et des microentrepreneurs s'unissent pour former des coopératives, qui traiteront et commercialiseront leurs produits ou leur assureront d'autres prestations de services spécifiques. Pour pouvoir poursuivre leur développement, notamment aux niveaux de l'organisation administrative et des relations avec leurs membres, ces coopératives ont besoin d'être encadrées. Le secteur coopératif belge et européen a un rôle à jouer dans ce contexte. Cera y est évidemment active ; elle fait d'ailleurs partie de la Cooperative Development Platform de Cooperatives Europe depuis plusieurs années déjà. Cera a commencé en 2017 à proposer des services spécifiques aux organisations qui chapeautent et soutiennent les coopératives des pays du Sud, en mettant l'accent sur la bonne gouvernance. L'initiative s'est poursuivie en 2019.

CONTRIBUTION SOCIÉTALE INTERNATIONALE

BRS ASBL









143.480 €

MONTANT DE CONSULTANCE

171.162 €

MONTANT DES PROJETS INTERNATIONAUX



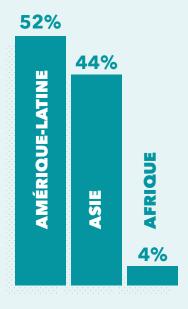
BRS MICROFINANCE COOP



726.000 €

MONTANT
DES SOUSCRIPTIONS
DES PARTICULIERS

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉDITS AU IMF



21%
SOCIÉTAIRES
PARTICULIERS





Cera et le développement durable

Compte tenu de son identité coopérative, Cera met résolument l'accent sur la dimension sociale, économique et écologique du développement durable, de même que sur la bonne gouvernance. Le développement durable est le fil rouge qui relie entre eux tous les domaines sociétaux auxquels s'intéresse Cera, dont il est également un thème transversal pour l'intégralité du fonctionnement de la coopérative.

En 2017, Cera a établi les lignes directrices des prochaines années, en vue d'ancrer le développement durable dans son fonctionnement. Un groupe de travail interne baptisé 'Développement durable', qui réunit des délégués de tous les services, transpose ces orientations en actions concrètes et supervise tous les aspects du fonctionnement.

Rapport de durabilité

Cera entend accorder à l'avenir une attention spécifique à l'édition de rapports consacrés au développement durable. D'une part, pour tenir ses parties prenantes au courant de ses efforts dans ce domaine, d'autre part, pour permettre à la coopérative de s'autoévaluer, de savoir exactement où elle en est et d'identifier les défis qui l'attendent ainsi que ses propres ambitions.

Le groupe de travail 'Développement durable' dresse l'inventaire des processus et des initiatives et identifie les thèmes sur lesquels l'accent sera mis au cours des années qui viennent. Il supervise les processus de durabilité et les rationalise, selon les angles d'attaque suivants :

- prospérité économique
- inclusion et cohésion sociales
- milieu de vie durable
- bonne gouvernance

Pour pouvoir établir le rapport de durabilité, il est important de mieux appréhender notre impact en tant que coopérative.

Modèle d'entrepreneuriat coopératif

Le modèle d'entrepreneuriat coopératif mérite une attention toute particulière. Les coopératives ont en effet un rôle spécifique à jouer dans le cadre du développement durable. Son organisation spécifique et ses diverses caractéristiques font de la coopérative un levier intéressant pour entreprendre de manière durable. Étant l'une des plus grandes coopératives belges, Cera encourage d'autres coopératives à mettre en valeur leur contribution en faveur de l'entrepreneuriat durable. Il est essentiel que les coopératives qui souhaitent se profiler comme des championnes du développement durable se voient offrir les outils nécessaires pour ce faire.





Nos avantages aux sociétaires

Les avantages sociétaires de Cera consistent en des réductions sur des biens, services et événements touchant à la vie de nos sociétaires.

En tenant compte des différents groupes-cibles, Cera entend de la sorte créer des affinités avec sa base de sociétaires et réduire leurs dépenses ménagères. Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des sociétaires. En collaborant étroitement avec les fournisseurs et en procédant à des achats groupés de produits et services, Cera obtient d'importantes réductions. Seuls les sociétaires de Cera détenant des parts Cera pour un montant minimum de 600 euros peuvent profiter des avantages sociétaires.

Cera propose également à ses sociétaires des avantages de longue durée à la fois en ligne et par l'intermédiaire du magazine CeraSelect sous la forme de réductions, sur plusieurs années, sur des produits et services, afin d'alléger ainsi le budget du sociétaire et d'augmenter son pouvoir d'achat. En plus de Cera, les partenaires commerciaux effectuent souvent aussi un apport substantiel. Cera se charge par ailleurs du concept de l'offre, de la réalisation du magazine CeraSelect et du suivi.

En 2019, Cera a créé, spécialement pour les jeunes sociétaires âgés de 16 à 35 ans, les magazines Cera ENGAGE et Cera ENJOY. Cera ENGAGE propose des reportages cadrant avec l'univers de cette génération, tandis que Cera ENJOY vise ce segment des sociétaires de Cera à travers de nombreuses réductions sur les festivals d'été et sur des produits spécifiquement destinés aux jeunes.

La sélection des avantages sociétaires tient compte, entre autres, des facteurs suivants : création d'un esprit de groupe, aspects liés à la santé, la durabilité et l'environnement, la qualité, la nature coopérative, la diversité.

En 2019 également, Cera a collaboré dans le cadre des avantages sociétaires avec un certain nombre de producteurs coopératifs. Et en collaboration avec KBC, elle a à nouveau créé un certain nombre de nouveaux avantages à l'intention des sociétaires de Cera. Cera collabore par ailleurs avec des organisations qui poursuivent un objectif social. En regroupant ces forces, Cera jette de nombreux ponts avec des thèmes sociétaux et crée des effets de levier profitables à tous.

L'excellente réputation que Cera a bâtie avec ces avantages ne peut en outre qu'encourager d'autres personnes encore à rejoindre les rangs des sociétaires.

AVANTAGES SOCIÉTAIRES EN 2019

#01

PARTICIPANTS À LA TOMBOLA BRS (moyenne du printemps et de l'automne)

#05 22.663 **BOUTEILLES D'HUILE** D'OLIVE ACHETÉES à l'automne



CARTONS DE VIN ACHETÉS à l'automne

#03

PAIRI DAIZA

COLLISHOP

#04

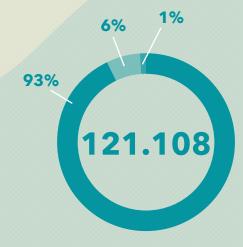
22.99

CARTES CADEAU ONT ÉTÉ COMMANDÉES **CHEZ COLLISHOP** à l'automne



NOMBRE DE SOCIÉTAIRES POUVANT BÉNÉFICIER DES AVANTAGES SOCIÉTAIRES

298.304



NOMBRE DE SOCIÉTAIRES AYANT PARTICIPÉ AUX AVANTAGES SOCIÉTAIRES

- **NÉERLANDOPHONES**
 - **FRANCOPHONES**
 - **GERMANOPHONES**

#06



PACKAGE CINÉMA & POPCORN KINEPOLIS ONT ÉTÉ VENDUS

#07

SAPINS DE NOËL ONT ÉTÉ **COMMANDÉS CHEZ AVEVE**



#08

SOCIÉTAIRES SONT ALLÉS AU SAUNA





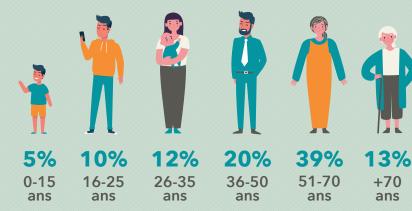
LE PAQUET DE BIÈRES TRIPEL KARMELIET

PROMENEURS ONT PRIS PART À LA BALADE **GOODWALK À HASSELT**



PAR ANCIENNETÉ

PAR TRANCHE D'ÂGE



SOCIÉTAIRES ENTRE 1 ET 5 ANS **ET 5 ANS**

SOCIÉTAIRES DE MOINS D'UN AN

SOCIÉTAIRES DEPUIS PLUS DE 5 ANS

3% 12% 85%

Développement de KBC Groupe

Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier

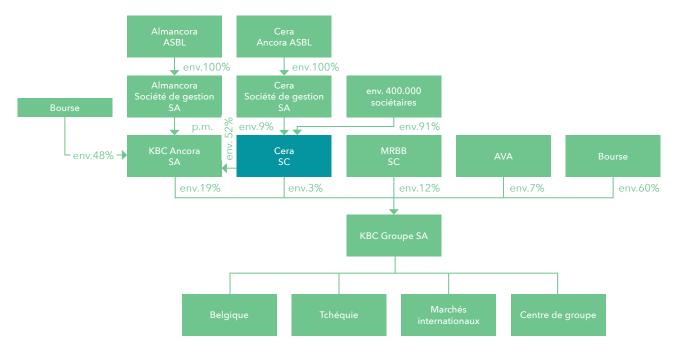
Le patrimoine financier de Cera se compose en majeure partie de participations dans KBC Groupe et dans KBC Ancora. Cette dernière est un monoholding : son seul actif est composé d'actions KBC Groupe ; il s'agit donc d'une participation indirecte de Cera dans KBC Groupe.

L'évolution du groupe KBC est par conséquent extrêmement importante pour Cera et l'ensemble de ses sociétaires. La gestion du patrimoine investi dans le groupe KBC requiert un engagement actif de Cera et de ses mandataires au sein des divers organes de gestion des sociétés du groupe. C'est pourquoi Cera participe de très près à l'élaboration de la stratégie et au contrôle de ces sociétés, sans jamais perdre de vue ses valeurs coopératives.

Cet engagement actif se traduit à travers la convention d'actionnaires conclue avec KBC Ancora, MRBB et les 'Autres Actionnaires Stables' (AVA). Le but de cette convention est de soutenir et de coordonner la politique générale de KBC Groupe, d'en assurer le contrôle et de garantir la stabilité de l'actionnariat du groupe. Les parties de la convention d'actionnaires agissent de concert au sens de la loi du 02.05.2007 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition.

Fin 2014, Cera, KBC Ancora, MRBB et les AVA ont prolongé leur convention d'actionnaires de KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Ils ont apporté toutes leurs actions à la convention. Au 31 décembre 2019, leur participation totale dans KBC Groupe s'établissait à 40,26%. Cera et KBC Ancora sont considérées, pour l'application de cette convention, comme une seule et même partie. Ensemble, elles ont apporté 21,29% des actions KBC Groupe.

Au 31 décembre 2019, la position du groupe Cera au sein du groupe KBC se présentait de la manière suivante (pourcentages arrondis) :



Sur la base des deniere chiffres publiés fin décembre 2019

Participations

Cera détient une participation dans KBC Groupe et dans KBC Ancora, laquelle détient également une participation importante dans KBC Groupe. Cera et KBC Ancora jouent toutes deux un rôle clé dans la stabilité de l'actionnariat de KBC Groupe.

Participation de Cera dans KBC Groupe

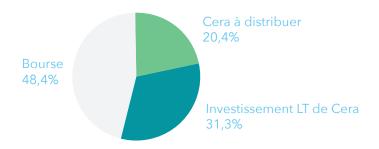
La participation de Cera dans KBC Groupe est restée inchangée pendant l'exercice écoulé. Fin 2019, Cera détenait 11.127.166 d'actions KBC Groupe, soit 2,67% du capital du groupe.

Participation de Cera dans KBC Ancora

Fin 2019, la participation de Cera dans KBC Ancora s'établissait à 51,62%.

Dans le courant de l'année 2019, Cera a cédé 555.461 actions KBC Ancora (0,71%) au titre de parts de retrait en nature aux sociétaires détenteurs de parts D sortants. Par ailleurs, Cera n'a ni acheté ni vendu d'actions KBC Ancora dans le cadre de la gestion de son portefeuille.

La participation de Cera dans KBC Ancora se compose, d'une part, d'actions qui devront être attribuées à terme - en tant que parts de retrait - aux sociétaires détenteurs de parts D sortants (20,36%) et, d'autre part, d'une participation de 31,26% qui a valeur d'investissement à long terme.

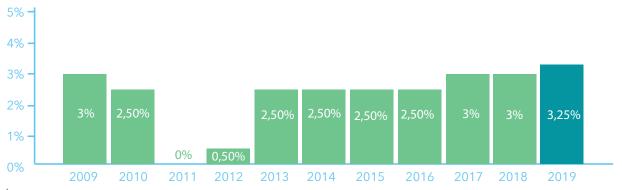


Participation de Cera dans KBC Ancora au 31 décembre 2019

Dividende coopératif

Chaque année, le Conseil d'Administration de l'administrateur statutaire transmet une proposition de dividende à l'Assemblée Générale de Cera.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 6 juin 2020 de distribuer un dividende de 3,25% au titre de l'exercice 2019.



Évolution du dividende coopératif





Notre structure de fonctionnement

À la structure opérationnelle classique, qui comprend un Comité de gestion journalière, un Comité management et une équipe de collaborateurs, Cera a ajouté une structure de participation par paliers. C'est ainsi que le Conseil d'Administration de l'administrateur statutaire compte, outre les administrateurs délégués (minimum deux) et les administrateurs externes (minimum trois), des représentants des sociétaires (minimum six). Le Conseil d'Administration peut également accueillir un membre du Comité management. La structure opérationnelle et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont détaillés ci-après.

Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Composition

Les sociétaires de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, administrateur statutaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués/membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A);
- d'administrateurs non actifs, représentants des sociétaires membres des organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil Consultatif National) (administrateurs B);
- d'administrateurs externes, non actifs (administrateurs C).

Le Conseil d'Administration peut être complété d'un membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat de gestion au sein du groupe KBC ou sera présenté à cette fin (administrateur D). En date du 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion était composé de 20 membres : 2 administrateurs A, 14 administrateurs B et 4 administrateurs C.

Les administrateurs A sont administrateurs délégués de Cera Société de gestion et membres du Comité de gestion journalière de Cera. Pour que soient défendus au mieux les intérêts de Cera et de Cera Société de gestion, le Conseil d'Administration a décidé de nommer les deux mêmes personnes à ces fonctions.

Les administrateurs B sont les représentants des sociétaires qui, à l'instar de tous les sociétaires, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Leur nomination tient compte de la répartition géographique des mandats.

La large représentation des sociétaires au Conseil d'Administration contribue à la qualité de l'engagement dans les activités financières et coopératives, aux niveaux tant national que régional.

Les administrateurs C apportent leurs connaissances et leur expérience spécifiques, sur les plans aussi bien de la stratégie que du contrôle.

Les administrateurs A, B et C sont les garants de la défense optimale des intérêts de la société et de toutes ses parties prenantes. Les administrateurs sont nommés sur proposition du Comité nominations de Cera Société de gestion.

La durée du mandat d'administrateur B ou C au Conseil d'Administration est fixée à quatre ans, avec possibilité de le reconduire trois fois pour une durée de quatre ans à chaque fois. Le mandat des administrateurs délégués peut être reconduit sans limite.

Le mandat d'administrateur B ou C prend fin de plein droit après l'Assemblée Générale de l'année qui suit l'année du 70e anniversaire de l'administrateur.

Le mandat d'administrateur A prend fin de plein droit au moment où l'administrateur atteint l'âge légal de la retraite.

Le mandat d'administrateur D prend fin lorsque l'administrateur ne fait plus partie du Comité management de Cera ou n'exerce plus de mandat d'administrateur au sein du groupe KBC.



Le tableau ci-après présente la composition du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et des comités créés en son sein, ainsi que le nombre de réunions auxquelles les administrateurs ont assisté. Lors de l'exercice 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix reprises, le Comité audit à six reprises, le Comité nominations à huit reprises et le Comité rémunérations à deux reprises.

Nom	Fin du mandat actuel	Administrateurs A	Administrateurs B	Administrateurs C	Administrateur D	Comité audit	Comité nominations	Comité rémunérations
Louis Braun, vice-président	2020		10			6	2	
Katelijn Callewaert	2020	9						
Erik Clinck (depuis le 29.11.2019)	2023			1				
Koen Debackere (jusqu'au 29.11.2019)	2019			8		6		
Paul Demyttenaere (jusqu'au 03.05.2019)	2019		4				4	2
Franky Depickere	2022	10						
Jean-François Dister (jusqu'au 03.05.2019)	2019		3				3	2
Liesbeth Fransen	2022		10					
Yvan Jonckheere, président	2020		10			1	3	
Koen Kerremans, vice-président	2020		10				8	2
Heidi Loos	2022			10		6		
Johan Massy	2020		10					
Walter Nonneman (jusqu'au 03.05.2019)	2019			4		2		
Liesbet Okkerse	2020		9					
Jos Peeters	2023		8					
Els Persyn (depuis le 24.05.2019)	2023		5					
Mathilde Remy (depuis le 20.12.2019)	2023							
Daniel Renard	2020		10					
Dieter Scheiff	2020		10					
Ivan T'Jampens	2022		9					
Luc Vandecatseye	2020		10					
Henri Vandermeulen	2020		10			2		
Matthieu Vanhove (jusqu'au 01.11.2019)	2019				6			
Guido Veys	2021			10				

Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par les statuts, par les dispositions pertinentes du Code des sociétés et des associations et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. La Charte peut être consultée sur le site Internet de Cera : www.cera.coop, sous la rubrique À propos de Cera / Publications & téléchargements / documents juridiques.

La quasi-intégralité des membres ont assisté à toutes les réunions du Conseil d'Administration, que prépare le Bureau du Conseil d'Administration (le 'Bureau'), lequel était composé de la manière suivante au 31 décembre 2019 :

Yvan Jonckheere (président) Louis Braun Katelijn Callewaert Franky Depickere Koen Kerremans

Le Bureau fixe l'ordre du jour et veille à ce que tous les aspects qui intéressent Cera soient traités de manière équitable.

Outre ses tâches classiques (établissement des comptes annuels, proposition d'affectation du résultat, suivi des activités du Comité audit, du Comité nominations et du Comité rémunérations, approbation des budgets), le Conseil d'Administration a traité au cours de l'exercice 2019 les points suivants, entre autres :

- La stratégie du groupe Cera.
- La gestion des risques au sein du groupe Cera.
- La situation, la stratégie et l'évolution du groupe KBC.
- Le capital et le nombre de sociétaires.
- Le sociétariat sous tous ses aspects.
- La contribution sociétale.
- Le suivi des mandats d'administrateurs, en particulier la proposition de nomination de deux administrateurs B et d'un administrateur C, la proposition de reconduction dans ses fonctions d'un administrateur B, la désignation d'un président pour le Conseil d'Administration, la désignation d'un vice-président pour le Conseil d'Administration, la désignation d'un membre et d'un président pour le Comité audit, la désignation d'un membre et d'un président pour le Comité nominations et la désignation d'un membre et d'un président pour le Comité rémunérations.
- La proposition de reconduction dans ses fonctions du commissaire.
- L'évaluation des immobilisations financières.
- La proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2019.
- La décision d'autoriser les démissions volontaires en 2020, d'en suspendre l'exécution jusqu'au terme du premier semestre et de les calculer au prorata s'il s'avère qu'elles entraînent la disparition de plus de 10% du capital souscrit ou de 10% du nombre de sociétaires.
- La Stratégie Cera 2025.
- La préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période 2019-2020.
- L'évaluation du bilan et des liquidités lors de distributions aux sociétaires de Cera.
- Le Roadmap Digitalisation et le budget informatique pluriannuel.
- L'évaluation annuelle de la convention d'actionnaires.
- L'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora.

Le Bureau n'est pas exclusivement chargé de l'établissement de l'ordre du jour. Certaines des présentations au Conseil d'Administration sont soumises au préalable au Bureau, qui peut les faire amender ou demander d'en approfondir certains aspects.

Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Trois comités évoluent au sein du Conseil d'Administration : le Comité audit, le Comité nominations et le Comité rémunérations. Ces comités assistent le Conseil dans l'exercice de ses missions et se voient déléguer des compétences par le Conseil.

Comité audit

Le Comité audit assiste le Conseil d'Administration dans sa tâche de contrôle au sens le plus large du terme. Il est notamment chargé du contrôle interne de la position financière, des résultats, du traitement comptable et des mécanismes de contrôle en vue de l'édition de rapports à l'attention du Conseil d'Administration. Le fonctionnement du Comité audit s'inscrit dans le cadre du Règlement interne du Comité audit, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

Au 31 décembre 2019, le Comité audit était composé des personnes suivantes :

Erik Clinck (président depuis le 01.01.2020)

Louis Braun

Heidi Loos

Henri Vandermeulen

En règle générale, les administrateurs délégués et le commissaire assistent aux réunions du Comité audit. Ils n'assistent toutefois pas à la partie de la réunion au cours de laquelle des avis sont adressés au Conseil d'Administration.

Le président du Comité audit fait rapport oral lors de la réunion du Conseil d'Administration qui suit chacune des réunions du Comité audit. Le Comité audit se réunit autant de fois que son bon fonctionnement l'exige et au moins trois fois par an. Le Comité audit s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice écoulé.

En 2019, le Comité audit a abordé les points suivants, entre autres :

- L'évaluation des immobilisations financières.
- Le projet de comptes annuels et le projet de rapport annuel de Cera pour l'exercice 2018.
- Le projet de rapport du commissaire à propos des comptes annuels et du rapport annuel de Cera SCRL au 31 décembre 2018.
- Le projet de comptes annuels consolidés pour l'exercice 2018.
- Le mandat du commissaire de Cera.
- Le contrôle budgétaire 2018.
- La préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période 2019-2020.
- Les résultats semestriels et le suivi du budget de Cera au 30 juin 2019.
- L'organisation administrative et le contrôle interne.
- Les budgets de l'exercice 2020.
- Le Roadmap Digitalisation et le budget informatique pluriannuel.
- L'accord de partage des coûts avec KBC Ancora.
- La proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2019.
- Le planning d'audit 2020 du commissaire.

Comité nominations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il garantit, d'une manière générale, le déroulement objectif et professionnel des processus de nomination et de reconduction des mandats d'administrateur. Les administrateurs délégués assistent - sauf incompatibilités - aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative.

Ce comité se réunit au moins deux fois par an. Au cours de l'année écoulée, le Comité nominations s'est réuni à huit reprises.

Au 31 décembre 2019, le Comité nominations se composait des personnes suivantes :

Yvan Jonckheere (président)

Louis Braun

Koen Kerremans

Comité rémunérations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il formule des propositions de rémunération des administrateurs, des membres du Comité de gestion journalière et des membres de la direction de la société. Il formule également des recommandations quant à la rémunération individuelle des administrateurs et des membres du Comité de gestion journalière. Les administrateurs délégués assistent - sauf incompatibilités - aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative. Au cours de l'année écoulée, le Comité rémunérations s'est réuni à deux reprises. Au 31 décembre 2019, le Comité rémunérations se composait des personnes suivantes :

Yvan Jonckheere (président)

Louis Braun Koen Kerremans

Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion a adopté un règlement relatif aux transactions et aux autres liens contractuels entre, d'une part, Cera Société de gestion, les administrateurs de Cera Société de gestion et les membres du Comité de gestion journalière de Cera et, d'autre part, Cera. Ce règlement fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera.

Règles de conduite en vue d'éviter les abus de marché

Les règles de conduite visant à éviter les abus de marché font partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. Elles prévoient notamment l'établissement d'une liste d'initiés, la fixation de périodes d'interdiction annuelles et une obligation de notification, au compliance officer, des opérations sur titres du groupe effectuées par des administrateurs.

Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion

Indemnités des administrateurs B et C (administrateurs non actifs)

Les indemnités accordées aux administrateurs B et C tiennent compte des responsabilités qui leur sont confiées et du temps qu'ils consacrent à Cera. Les administrateurs B et C perçoivent une indemnité forfaitaire à laquelle s'ajoute un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils ont assisté

Compte tenu du temps qu'il consacre à Cera, le président du Conseil d'Administration bénéficie d'un régime d'indemnité particulier, composé d'une indemnité forfaitaire supérieure, mais d'aucun jeton de présence. Par ailleurs, les administrateurs B et C qui font partie du Comité d'audit reçoivent un jeton de présence par réunion du Comité à laquelle ils ont assisté. Le président du Comité audit reçoit quant à lui une indemnité forfaitaire, mais pas de jetons de présence. Les membres des Comités nominations et rémunérations ne reçoivent pas de jetons de présence, mais uniquement une indemnité kilométrique. Enfin, les administrateurs B et C ont droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le tableau ci-après présente les indemnités accordées aux administrateurs B et C au cours de l'exercice écoulé.

(en euros)	Conseil d'Administration Fixe	Conseil d'administration Jetons de présence	Comité audit Fixe	Comité audit Jetons de présence	TOTAL
Louis Braun, vice-président	12.474	7.120		2.884	22.422
Erik Clinck (depuis le 29.11.2019)	644	712			1.356
Koen Debackere (jusqu'au 29.11.2019)	7.722	5.696	4.752	1.424	19.594
Paul Demyttenaere (jusqu'au 03.05.2019)	14.257				14.257
Jean-François Dister (jusqu'au 03.05.2019)	4.752	2.136			6.888
Liesbeth Fransen	7.722	7.120			14.842
Yvan Jonckheere, président	29.900	3.560		356	33.816
Koen Kerremans, vice-président	17.226	7.120			24.346
Heidi Loos	7.722	7.120		2.848	17.690
Johan Massy	7.722	7.120			14.842
Walter Nonneman (jusqu'au 03.05.2019)	1.584	2.848	2.376		6.808
Liesbet Okkerse	7.722	6.408			14.130
Mathilde Remy (depuis le 20.12.2019)	0	0			0
Jos Peeters	2.758	3.560			6.318
Els Persyn (depuis le 24.05.2019)	5.742	3.560			9.302
Daniel Renard	7.722	7.120			14.842
Dieter Scheiff	7.722	7.120			14.842
Ivan T'Jampens	7.722	6.408			14.130
Luc Vandecatseye	7.722	7.120			14.842
Henri Vandermeulen	7.722	7.120		1.068	15.910
Guido Veys	7.722	7.120			14.842
TOTAL	174.279	106.088	7.128	8.544	296.039

Rémunération des administrateurs A (membres du Comité de gestion journalière de Cera et administrateurs délégués de Cera Société de gestion)

La rémunération des membres du Comité de gestion journalière de Cera/administrateurs A est fixée par contrat. Elle se compose d'une rémunération forfaitaire, de la mise à disposition d'une voiture de société ou du paiement d'une indemnité de déplacement et d'un package d'assurances conforme au marché, lequel comporte notamment une assurance complémentaire vieillesse ou de survie, une assurance hospitalisation et une assurance assistance. Les membres du Comité de gestion journalière/administrateurs A ne bénéficient d'aucune option sur actions. Le président du Comité de gestion journalière bénéficie également d'une indemnité variable.

Au cours de l'exercice écoulé, l'ensemble des administrateurs A, dont le mandat au sein de Cera Société de gestion n'est pas rémunéré, ont, en tant que membres du Comité de gestion journalière de Cera, perçu une indemnité de 1.061.671 euros au total, dont 199.576 euros d'indemnité variable. En vertu de l'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora, l'indemnité forfaitaire des membres du Comité de gestion journalière est prise en charge par Cera à hauteur de 80% et par KBC Ancora, à hauteur de 20%.

Rémunération de l'administrateur D (membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat d'administrateur au sein du groupe KBC)

Le mandat d'administrateur D n'est pas rémunéré.

Mandats

Au 31 décembre 2019, les mandats exercés au nom de Cera au sein du groupe KBC l'étaient par les personnes suivantes :

KBC Groupe SA

Franky Depickere membre du Conseil d'Administration, du Comité de concertation des

gérants et du Comité nominations, et président du Comité risques et

compliance

Katelijn Callewaert membre du Conseil d'Administration et du Comité de concertation des

gérants

Matthieu Vanhove membre du Conseil d'Administration

KBC Bank SA

Franky Depickere vice-président du Conseil d'Administration et président du Comité

risques et compliance

Katelijn Callewaert membre du Conseil d'Administration

KBC Assurances SA

Franky Depickere vice-président du Conseil d'Administration et président du Comité

risques et compliance

Katelijn Callewaert membre du Conseil d'Administration Matthieu Vanhove membre du Conseil d'Administration

CBC Banque SA

Franky Depickere membre du Conseil d'Administration, du Comité nominations et du

Comité rémunérations

Katelijn Callewaert membre du Conseil d'Administration

Československá Obchodní Banka a.s. (Tchéquie)

Franky Depickere membre du Conseil d'Administration

United Bulgarian Bank AD (Bulgarie)

Franky Depickere membre du Conseil d'Administration

Commissaire

Le contrôle externe est exercé par KPMG Réviseurs d'entreprises, représentée par Olivier Macq.

Fonctionnement opérationnel

Comité de gestion journalière

Le Comité de gestion journalière est l'organe statutaire chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et responsable de la gestion journalière. Il fait rapport chaque mois au Conseil d'Administration, qui contrôle de la sorte les activités du comité. En plus d'entretenir de nombreux contacts informels, les membres du Comité de gestion journalière se sont réunis à dix reprises en 2019.

Au 31 décembre 2019, le Comité de gestion journalière était composé de : Franky Depickere Katelijn Callewaert

Comité management

Le Comité de gestion journalière délègue, sous sa propre responsabilité, un certain nombre de compétences spécifiques au Comité management et, en concertation avec ce dernier, des tâches spécifiques aux membres du personnel de Cera. Le Comité management est responsable, vis-à-vis du Comité de gestion journalière et du Conseil d'Administration, de la prise des décisions organisationnelles et opérationnelles, du fonctionnement de l'exploitation dans son ensemble et des travaux préparatoires.

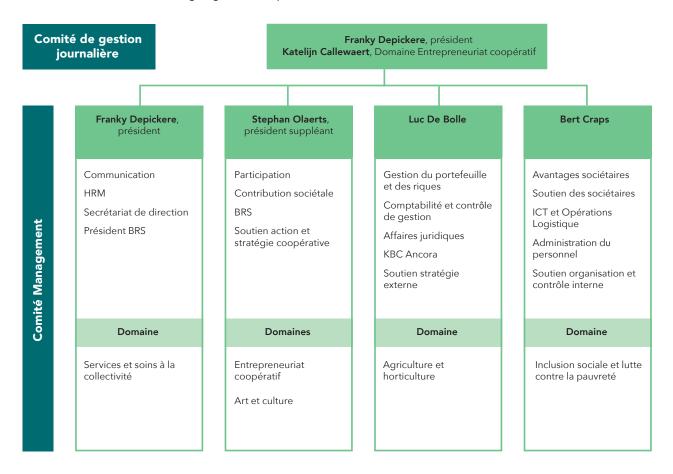
En octobre 2019, Matthieu Vanhove, membre du Comité management et président suppléant, a atteint l'âge de la retraite et a été remplacé par Stephan Olaerts. Stephan Olaerts était directeur de KBC Assurances et a été nommé le 1er juillet 2019 en tant que directeur et membre du Comité management de Cera

Au 31 décembre 2019, le Comité management était composé de : Franky Depickere (président) Bert Craps Luc De Bolle Stephan Olaerts

Le fait que les membres du Comité management effectuent également, en marge de l'exercice de leurs fonctions de direction conformément à l'organigramme, des travaux préparatoires liés à la stratégie, s'inscrit dans le cadre des trois piliers stratégiques de Cera et se concrétise de la manière suivante : le département Patrimoine financier, dirigé par Luc De Bolle, soutient les personnes qui assument pour le compte de Cera des mandats d'administrateur au sein du groupe KBC, Bert Craps étant quant à lui en charge des travaux préparatoires visant à soutenir l'organisation interne, le contrôle interne et l'informatique. Stephan Olaerts contribue pour sa part avec conviction au déploiement de Cera en tant que coopérative large, jeune et active.

En 2019, le Comité management s'est réuni à 22 reprises.

Au 31 décembre 2019, l'organigramme se présentait comme suit :



Rapport spécial de l'administrateur statutaire sur la manière dont la société veille à réaliser les conditions d'agrément du CNC

Conformément à l'article 1er, §7 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives (ci-après : l'arrêté royal du 8 janvier 1962), l'administrateur statutaire rend compte par les présentes de la manière dont la société a, durant l'exercice 2019, veillé à réaliser les conditions d'agrément visées à l'arrêté royal.

Adhésion volontaire

L'administrateur statutaire ne peut, dans un but de spéculation, refuser l'affiliation de sociétaires ou prononcer leur exclusion que s'ils ne remplissent pas ou cessent de remplir les conditions générales d'admission ou s'ils commettent des actes contraires aux intérêts de la société. En cas de refus d'affiliation ou d'exclusion, l'administrateur statutaire communiquera les raisons objectives de ce refus d'affiliation ou de cette exclusion à l'intéressé qui en fait la demande.

En 2019, 5.675 nouveaux sociétaires ont souscrit des parts E de Cera et 5.886 sociétaires existants ont souscrit des parts E supplémentaires. Au cours de l'exercice écoulé, aucune souscription n'a été refusée et aucune exclusion prononcée.

Égalité des droits et des obligations par catégorie de parts

Le capital de Cera se compose de parts B, C, D et E. Au sein de chaque catégorie, les parts confèrent des droits et obligations identiques.

Les statuts limitent le droit de vote de chaque sociétaire à 10% des voix.

Conformément à l'article 16 des statuts, toute part, indépendamment de sa catégorie, donne droit à une voix, étant entendu qu'aucun sociétaire ne peut prendre part au vote, en son nom propre ou comme mandataire, pour un nombre de voix supérieur à un dixième de la somme des voix présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

Le droit de vote a été appliqué conformément à ces règles lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2019 portant sur l'exercice 2018. Il le sera lors de l'Assemblée Générale du 6 juin 2020 relative à l'exercice 2019 également.

Nomination des administrateurs et du commissaire par l'Assemblée Générale

La société est gérée par un et un seul administrateur statutaire. La société anonyme Cera Société de gestion a été nommée administrateur statutaire et a chargé monsieur Franky Depickere d'être son représentant permanent pour l'exercice de son mandat d'administrateur au sein de Cera SC. L'administrateur statutaire ne peut être démis que par décision de l'Assemblée Générale prise à une majorité de 90% des voix. En pareil cas, une Assemblée Générale extraordinaire désigne un nouvel administrateur statutaire, devant notaire, et par décision prise à une majorité de 90% des voix. Les sociétaires de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, administrateur statutaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués/membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A) ;
- d'administrateurs non actifs, représentants des sociétaires membres, le cas échéant d'office, des organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil Consultatif National) (administrateurs B);
- d'administrateurs externes, non actifs (administrateurs C).

Les administrateurs B sont les représentants des sociétaires qui, à l'instar de tous les sociétaires, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Ils siègent au sein des organes de concertation de Cera Ancora. Il est tenu compte pour cette nomination d'une répartition géographique des 14 mandats. La large représentation des sociétaires au Conseil d'Administration contribue à un engagement optimal dans les activités financières et coopératives, aux échelons tant national que régional. Les administrateurs B sont toujours majoritaires au Conseil d'Administration.

Dividende modéré

La politique de dividende de Cera tient compte de la spécificité coopérative de Cera, de ses résultats (récurrents) et de ses objectifs à long terme en tant qu'investisseur sociétal.

Le dividende peut fluctuer d'une année à l'autre. Il peut également être proposé de ne verser aucun dividende. Le pourcentage accordé sur les parts ne peut dépasser celui établi dans les conditions d'agrément du Conseil National de la Coopération. Ce pourcentage est plafonné à 6% depuis 1996. Pour l'exercice 2019, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'attribuer un dividende brut de 3,25%.

Le but principal de la société est de procurer aux sociétaires un avantage économique ou social, dans la satisfaction de leurs besoins professionnels ou privés.

La participation, la solidarité et le respect de chacun - des valeurs inspirées par F.W. Raiffeisen - forment depuis plus de 125 ans les bases de la coopérative Cera. Cera crée de la valeur ajoutée économique et sociétale en faveur des sociétaires et de la société au sens large :

- Cera assure, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe.
- Cera réalise un impact sociétal positif.
- Les sociétaires jouissent d'avantages uniques sur un vaste assortiment de produits et de services.

Cera: actionnaire important de KBC Groupe

Le groupe Cera (Cera et KBC Ancora) détient 21,3% environ des actions de KBC Groupe. Cera a, avec KBC Ancora, MRBB et les Autres Actionnaires Stables (AVA), adhéré à une convention d'actionnaires. La participation de l'ensemble de ces partenaires est légèrement supérieure à 40%.

De ce fait, Cera est en mesure de contribuer à l'élaboration de la stratégie et au contrôle des sociétés du groupe KBC, tout en tenant compte de ses valeurs coopératives. En sa qualité d'entreprise de bancassurance, KBC entend aider toutes les parties prenantes à réaliser leurs rêves et les protéger de manière durable et socialement responsable. Pour KBC, mener une politique durable signifie être à même – et le rester, en toute autonomie – d'aller au-devant des besoins de la société et des attentes de toutes les parties prenantes : clients, investisseurs, pouvoirs publics, actionnaires et collaborateurs. Au travers de sa participation dans KBC Groupe, Cera contribue directement et indirectement au bien-être et à la prospérité des sociétaires. Les revenus que Cera tire de cette participation sont en effet affectés à son fonctionnement (avantages aux sociétaires, impact sociétal, participation) et à la distribution du dividende.

Cera réalise un impact sociétal positif

Avec ses sociétaires, Cera s'efforce de marquer la société de son empreinte dans différents domaines. Cera investit dans la société en partant d'une vision à long terme, dans l'intérêt des sociétaires et de la société au sens large. Pour en savoir plus, consultez le chapitre intitulé 'Notre contribution sociétale'.

Des avantages uniques sur un certain nombre de produits et services

Grâce à la force des achats groupés, Cera parvient à offrir aux sociétaires des remises substantielles sur une vaste gamme de produits et services. La communication à ce sujet passe par des magazines imprimés, des magazines digitaux et des publications sur le site Internet. Les taux de participation, détaillés dans le présent rapport annuel, prouvent chaque année - et donc en 2019 encore - à quel point ces avantages sont appréciés.

Le mandat des administrateurs et des sociétaires chargés du contrôle n'est pas rémunéré

Le mandat d'administrateur statutaire n'est pas rémunéré. Si l'administrateur statutaire exécute une mission impliquant des prestations particulières ou régulières, une rémunération peut lui être allouée. Si l'administrateur statutaire en fait la demande, cette rémunération lui est accordée par l'Assemblée Générale. Celle-ci en décide à la majorité simple lors de l'assemblée annuelle qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel la mission a été exécutée. Cette indemnité ne peut jamais constituer une participation au bénéfice social. Ce régime est demeuré en vigueur en 2019 également. Cera n'a pas de sociétaires chargés du contrôle. KPMG Réviseurs d'entreprises s'est vu accorder le mandat de commissaire. Conformément à la réglementation, la rémunération de ce mandat est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de Cera.

Information et formation des membres, actuels et potentiels, et du public

Le rapport annuel (y compris les comptes annuels et le rapport du commissaire) est envoyé, dans la quinzaine qui précède l'Assemblée Générale, aux sociétaires qui en font la demande. Cera publie également ces informations sur son site Internet. Après la mise en paiement du dividende, les informations sur le dividende figurent dans la communication qui accompagne le paiement effectué sur le compte financier de chaque sociétaire.

Les sociétaires reçoivent par ailleurs des informations plus générales sur les activités de Cera. Cera attache une importance considérable à l'information et à la formation, domaines dans lesquels elle investit énormément. En 2019, Cera a entretenu une communication régulière avec ses sociétaires, au moyen notamment des magazines semestriels CeraScoop et CeraSelect, dont l'expédition se fait par courrier. Ces magazines présentent un aperçu du fonctionnement de Cera au sens large et approfondissent des thèmes spécifiques qui intéressent les sociétaires.

Spécialement pour les jeunes sociétaires âgés de 16 à 35 ans, Cera a en 2019 créé les magazines Cera ENGAGE et Cera ENJOY. Cera ENGAGE propose des reportages cadrant avec l'univers de cette génération, tandis que Cera ENJOY vise ce segment des sociétaires de Cera à travers de nombreuses réductions sur les festivals d'été et sur des produits spécifiquement destinés aux jeunes.

À cela s'ajoutent le site Internet et des newsletters périodiques, elles aussi diffusées à grande échelle. Ces newsletters sont consacrées à l'actualité et proposent aux sociétaires des informations complémentaires et des possibilités d'interaction.





Comptes annuels non consolidés

Bilan, compte de résultats et annexe

Bilan non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	2019	2018
Actif	2.106.752.992	1.992.605.586
Immobilisations	1.771.135.953	1.790.604.646
Immobilisations corporelles	26.848.781	27.683.259
Terrains et constructions	24.157.515	24.862.986
Installations, machines et équipement	136.395	177.493
Mobilier et matériel roulant	817.313	929.590
Autres immobilisations corporelles	1.737.558	1.713.190
Immobilisations financières	1.744.287.172	1.762.921.387
Entreprises liées	1.356.015.725	1.374.651.397
Participations	1.356.015.725	1.374.651.397
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	388.031.337	388.031.337
Participations	388.031.337	388.031.337
Autres immobilisations financières	240.110	238.653
Actions	237.500	237.500
Créances et cautionnements en numéraire	2.610	1.153
Actifs circulants	335.617.039	202.000.940
Créances à un an au plus	21.846.797	19.651.627
Créances commerciales	16.900	258.923
Autres créances	21.829.897	19.392.704
Placements de trésorerie	69	91.859
Autres placements	69	91.859
Valeurs disponibles	313.458.942	181.959.096
Comptes de régularisation	311.231	298.358

Passif	2.106.752.992	1.992.605.586
Capitaux propres	2.076.573.832	1.964.907.632
Capital	626.256.429	607.239.542
Capital souscrit	626.256.429	607.239.542
Réserves	1.449.813.440	1.357.147.870
Réserve légale	3.862.543	3.862.543
Réserves disponibles	1.445.950.897	1.353.285.327
Subsides en capital	503.963	520.220
Dettes	30.179.159	27.697.954
Dettes à un an au plus	29.739.394	27.425.757
Dettes commerciales	4.003.575	3.895.136
Fournisseurs	4.003.575	3.895.136
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.761.586	1.784.820
Impôts	276.699	217.785
Rémunérations et charges sociales	1.484.887	1.567.035
Autres dettes	23.974.233	21.745.801
Comptes de régularisation	439.766	272.197

Compte de résultats non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	2017	2010	
Résultats	142.777.356	121.332.127	
Charges	36.295.102	33.466.737	
Charges des dettes	35.892	40.240	
Autres charges financières	24.839	18.417	
Services et biens divers	22.967.399	18.105.742	
Rémunérations, charges sociales et pensions	6.826.782	6.729.457	
Charges courantes diverses	77.054	44.324	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	965.594	951.385	
Réductions de valeur	179	0	
Sur actif circulant	179	0	
Moins-values sur la réalisation	5.391.250	7.571.217	
D'immobilisations financières	5.300.324	7.571.217	
D'actifs circulants	90.927	0	
Impôts sur le résultat	6.112	5.956	
Produits	179.072.458	154.798.864	
Produits des immobilisations financières	164.918.667	142.193.049	
Dividendes	164.918.667	142.193.049	
Autres produits financiers	17.236	17.627	
Produits de prestations de services	6.068.463	2.440.562	
Autres produits courants	2.267.494	2.574.804	
Reprise de réductions de valeur et amortissements	5.796.520	7.571.394	
Sur immobilisations corporelles	409	0	
Sur immobilisations financières	5.300.324	7.571.217	
Sur actif circulant	495.787	178	
Autres produits financiers non récurrents	4.078	1.429	
Affectation du résultat			
Bénéfice ou perte à affecter	142.777.356	121.332.127	
Bénéfice ou perte de l'exercice à affecter	142.777.356	121.332.127	
Affectation aux capitaux propres	122.822.152	103.303.585	
Aux autres réserves	122.822.152	103.303.585	
Réserve EDC	59.002.335	52.343.937	
Réserve disponible	63.819.817	50.959.648	
Bénéfice à distribuer	19.955.204	18.028.542	
Rémunération du capital	19.955.204	18.028.542	

Commentaire

Présentation schématique du compte de résultats

Pour la présentation du compte de résultats dans le présent rapport annuel, Cera a opté pour le schéma des sociétés à portefeuille, qui correspond davantage à la nature de ses activités. Le ministre de l'Économie a donné son accord à cet effet le 10 avril 2004. Cet aval était nécessaire étant donné que la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et des services financiers avait mis un terme au statut de société à portefeuille.

État des immobilisations incorporelles

Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	24.000			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	24.000			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	24.000			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	24.000			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0			

État des immobilisations corporelles

Terrains et constructions	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	25.823.104
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	111.419
Cessions et retraits	8.917
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	25.925.606
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	960.119
Mutations de l'exercice	
Actées	808.381
Repris	409
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	1.768.091
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24.157.515

Installations, machines et équipement	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	223.995
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	3.837
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	227.832
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	46.502
Mutations de l'exercice	
Actées	44.935
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	91.437
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	136.395

Mobilier et matériel roulant	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.088.019
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.088.019
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	158.429
Mutations de l'exercice	
Actées	112.278
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	270.707
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	817.313

Autres immobilisations corporelles	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.713.190
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	25.359
Cessions et retraits	991
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.737.558
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.737.558

État des immobilisations financières

	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
Participations et actions			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.843.108.865	388.031.337	237.500
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	45		
Cessions et retraits	23.936.040		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.819.172.870	388.031.337	237.500
Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	468.457.469		
Mutations de l'exercice			
Reprises	5.300.324		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	463.157.145		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.356.015.725	388.031.337	237.500
Créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			1.153
Mutations de l'exercice			
Dotations			1.457
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			2.610

Information relative aux participations et droits sociaux dans d'autres entreprises, pour un montant correspondant à 10% du capital souscrit au minimum

	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
Nom et numéro d'entreprise	di	rectement	filiales	comptes annuels arrêtés au	capitaux propres résulta		
	Nombre d'actions ordinaires	%	%		(+) ou (-) en euros		
KBC Ancora SA Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0464.965.639	40.417.756	51,62		30.06.2019	2.744.888.523	253.743.273	
KBC Groep SA (consolidé) Avenue du Port 2 1080 Bruxelles 8 - Belgique 0403.227.515	11.127.166	2,67	18,62	31.12.2019	18.864.694.527	2.489.112.151	
BRS Microfinance Coop SC Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0508.996.711	9.682	43,69		31.12.2018	21.766.165	272.433	

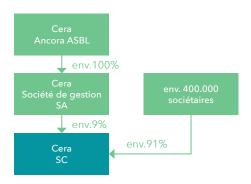
Placements de trésorerie : autres placements

	2019	2018
Autres placements de trésorerie		
Actions	69	91.859
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	69	91.859

État du capital

	Montants	Nombre de parts
Capital souscrit au terme de l'exercice précédent	607.239.542	
Mutations de l'exercice		
Parts B	-1.297.493	-209.273
Parts D	-2.460.070	-132.333
Parts E	22.774.450	455.489
Capital souscrit au terme de l'exercice	626.256.429	
Catégories de parts (nominatives)		
Parts B	52.353.042	8.444.039
Parts C	54.538.000	2.200.000
Parts D	70.553.437	3.795.236
Parts E	448.811.950	8.976.239
TOTAL		23.415.514

Structure de l'actionnariat



État des dettes

Dettes fiscales, salariales et sociales	
Dettes fiscales non échues	276.699
Autres dettes salariales et sociales	1.484.887

Résultats d'exploitation

	2019	2018
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net		
Ventilation par catégorie d'activité		
Avantages sociétaires	6.010.780	2.410.313
Autres	57.683	30.249
Ventilation par marché géographique		
Belgique	6.068.463	2.440.562
Autres produits d'exploitation		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	2.092	2.513
	2019	2018
Charges d'exploitation		
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Total à la date de clôture	45	46
Effectifs moyens calculés en équivalents temps plein	43,0	44,0
Nombre d'heures effectivement travaillées	65.906	64.097
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	4.757.542	4.618.473
Cotisations patronales d'assurances sociales	1.204.889	1.228.661
Primes patronales pour assurances extralégales	658.434	642.058
Autres frais de personnel	205.917	240.265
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes d'exploitation	19.721	18.783
Autres	57.333	25.541

Résultats financiers

	2019	2018
Charges financières récurrentes	495.966	178
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	179	
Reprises	495.787	178

Produits et charges exceptionnels par leur envergure ou leur fréquence

2019	2018
5.304.811	7.572.646
409	
409	
5.304.402	7.572.646
5.300.324	7.571.217
4.078	1.429
5.300.324	7.571.217
5.300.324	7.571.217
5.300.324	7.571.217
	5.304.811 409 409 5.304.402 5.300.324 4.078 5.300.324 5.300.324

Impôts et taxes

2019

Impôts sur le résultat de l'exercice	6.112
Impôts et précomptes dus ou versés	11.683.702
Excédent de versement d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	11.677.591
Principales sources de différences entre le bénéfice avant impôt, tel qu'il ressort des comptes annuels, et le bénéfice imposable estimé	
Revenus définitivement taxés du dividende reçu	-164.918.074

Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers		
Taxes sur la valeur ajoutée portées en compte		
À l'entreprise (déductibles)	852.315	333.374
Par l'entreprise	908.528	487.396
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	1.882.138	1.801.034
Précompte mobilier	5.409.040	5.318.857

Droits et engagements hors bilan

2019

Montant, nature et forme des litiges en cours importants et autres engagements importants	
Engagements relatifs à des projets sociétaux déjà approuvés, dont l'exécution et le paiement se feront lors des prochains exercices	4.044.310

Régime complémentaire de pension de retraite ou de survie

Sur la base des cotisations payées par l'entreprise, une assurance complémentaire pension ou survie est souscrite au profit des membres du personnel.

Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

Cera est membre d'une unité TVA.

Relations avec des entreprises liées, des entreprises associées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Entreprises liées

Entreprises associées et entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	2019	2018	2019	2018
Immobilisations financières	1.356.015.725	1.374.651.397	388.031.337	388.031.337
Participations	1.356.015.725	1.374.651.397	388.031.337	388.031.337
Créances			296	516
À un an au plus			296	516
Dettes		2.115	274.630	414.265
À un an au plus		2.115	274.630	414.265
Résultats financiers				
Produits des immobilisations financières	125.900.378	108.762.391		
Réalisation d'actifs immobilisés				
Moins-values réalisées	5.300.324	7.571.217		

Relations financières

Avec le commissaire	
Émoluments du commissaire	68.000
Autres prestations révisorales	2.500

Déclaration relative aux comptes annuels consolidés

L'entreprise a établi et publié des comptes annuels consolidés ainsi qu'un rapport annuel consolidé.

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

L'exercice comptable s'étend du 1er janvier au 31 décembre inclus.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif à partir de 2.500 euros et valorisées à la valeur d'acquisition, laquelle est amortie linéairement à raison de 20% par an.

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont inscrites à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur d'acquisition, frais supplémentaires directement attribuables inclus.

Les pourcentages d'amortissement sont calculés sur la base de la durée de vie économique escomptée et amortis linéairement.

La durée d'amortissement des bâtiments est en principe fixée à 33 ans.

Toutes les immobilisations corporelles sont amorties prorata temporis à partir de la date à laquelle l'actif devient utilisable. Les frais accessoires sont amortis sur la durée de vie de l'actif.

En cas de vente d'immobilisations corporelles, les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sont immédiatement intégré(e)s dans le résultat.

En cas de destruction, le montant restant à amortir est immédiatement mis à charge du compte de résultats

Les œuvres d'art sont intégralement portées à l'actif et ne sont pas amorties. En cas de détérioration ou autre dépréciation, une réduction de valeur est actée.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des droits sociaux (actions) détenus dans d'autres sociétés afin de créer avec celles-ci un lien durable et spécifique visant à permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la stratégie de ces entreprises.

Les immobilisations financières sont valorisées à la valeur d'acquisition, selon la méthode de la valeur comptable moyenne pondérée. Les frais supplémentaires liés à l'acquisition de titres sont immédiatement pris en résultat.

Les immobilisations financières peuvent être réévaluées si leur valeur, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, dépasse de manière durable leur valeur comptable.

Les réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues. Les réductions de valeur sont reprises si la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société (appréciées par le Conseil d'Administration) le justifient. Si le Conseil d'Administration estime indiqué de constituer/reprendre des réductions de valeur, la valeur comptable en capitaux propres par action KBC Groupe selon les normes IFRS est en principe prise comme référence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur sont comptabilisées si le paiement de la totalité ou d'une partie d'une créance à l'échéance est incertain.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont évalués à la valeur nominale s'il s'agit d'avoirs auprès d'un établissement financier, à la valeur d'acquisition s'il s'agit de titres.

Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés. Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat.

Les réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les réductions de valeur sont reprises dans la mesure où elles excèdent, au terme de l'exercice, le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des moins-values pour lesquelles elles ont été constituées.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale.

Capital, réserves et subsides en capital

Le capital et les réserves sont évalués à leur valeur nominale.

Les subsides en capital sont actés à leur valeur nominale, diminuée des amortissements cumulés. Ils sont amortis prorata temporis à partir de la date à laquelle l'actif sur lequel ils portent devient utilisable, au même pourcentage d'amortissement que ledit actif.

Autres éléments de l'actif et du passif

Les autres éléments de l'actif et du passif sont repris à leur valeur d'acquisition

Bilan social

Numéro de la commission paritaire à laquelle ressortit l'entreprise : 200

État des effectifs

Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	2019	2019	2019	2018
Nombre moyen de travailleurs	34,0	12,0	43,0 (ETP)	44,0 (ETP)
Hommes	23,0	2,0	24,9 (ETP)	25,1 (ETP)
Femmes	11,0	10,0	18,1 (ETP)	18,9 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	52.195	13.711	65.906 (T)	64.097 (T)
Hommes	37.213	3.952	41.165 (T)	36.952 (T)
Femmes	14.982	9.759	24.741 (T)	27.145 (T)
Frais de personnel (en euros)	5.650.768	1.176.014	6.826.782 (T)	6.729.457 (T)
Hommes	4.511.285	239.585	4.750.871 (T)	4.501.200 (T)
Femmes	1.139.483	936.429	2.075.912 (T)	2.228.257 (T)
	Temps plein	Temps partiel		
À la date de clôture de l'exercice	2019	2019	2019 (ETP)	
Nombre de travailleurs	33	12	42,2	
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	33	12	42,2	
Selon le sexe et le niveau d'études				
Hommes	22	3	24,4	
Enseignement secondaire	3		3,0	
Enseignement supérieur non universitaire	1	1	1,8	
Enseignement universitaire	18	2	19,6	
Femmes	11	9	17,8	
Enseignement secondaire	1	1	1,5	
Enseignement supérieur non universitaire	5	3	7,3	
Enseignement universitaire	5	5	9,0	
Selon la catégorie professionnelle				
Direction	3		3,0	
Employés	30	12	39,2	

Évolution des effectifs au cours de l'exercice

Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel pendant l'exercice	1	1	1,8
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	1	1	1,8
Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin du contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	1	2	2,3
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	1	2	2,3
Par motif de fin de contrat			
Pension	1	1	1,5
Remerciement			
Autre motif		1	0,8

Informations relatives aux formations destinées aux travailleurs pendant l'exercice

Total des initiatives de formation professionnelle destinées aux travailleurs et prises en charge par l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	11	9
Nombre d'heures de formation suivies	271	61
Coût net pour l'entreprise en euros	45.679	8.035
dont coût brut directement lié à la formation	48.462	8.855
dont interventions perçues (à déduire)	2.783	820





Commentaire des comptes annuels

Bilan

À la clôture de l'exercice 2019, le total bilantaire s'établit à 2.106,8 millions d'euros, soit une hausse de 114,1 millions d'euros par rapport à l'exercice 2018. Cette différence résulte de mutations au sein de plusieurs postes de l'actif et du passif, dont les principales sont commentées ci-après.

Immobilisations

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, d'une valeur comptable totale de 26,8 millions d'euros, comprennent principalement :

- des terrains et constructions, pour 24,2 millions d'euros : il s'agit essentiellement des locaux de Cera et d'emplacements de stationnement dans le centre de Louvain ;
- des œuvres d'art, pour 1,7 million d'euros ;
- du mobilier et matériel roulant, pour 0,8 million d'euros ;
- de l'équipement, pour un montant total de 0,1 million d'euros.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières (valeur comptable : 1.744,3 millions d'euros) constituent la majeure partie (environ 83%) de l'actif et se composent presque exclusivement des participations stratégiques dans KBC Groupe et dans KBC Ancora.

Évaluation comptable des actions KBC Groupe et KBC Ancora

Informations générales

Pour les immobilisations financières - lesquelles se composent essentiellement, dans le cas de Cera, d'actions KBC Groupe et d'actions KBC Ancora - des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Ces réductions de valeur sont reprises par la suite si elles excèdent, au terme de l'exercice, le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des réductions de valeur précédemment actées.

Constitution de réductions de valeur au 31 décembre 2008

Au printemps 2009, le Conseil d'Administration a estimé, au vu des effets de la crise financière, qu'il y avait moins-value ou dépréciation durable des actions KBC Groupe et des actions KBC Ancora détenues, et qu'il convenait par conséquent d'acter une réduction de valeur sur ces actions. Pour la constitution des réductions de valeur, le Conseil d'Administration a pris comme repère objectif la valeur comptable en capitaux propres par action KBC Groupe. Le fait que Cera détienne sa participation dans KBC Groupe (directement et indirectement) dans un objectif d'ancrage à long terme a constitué dans ce contexte un argument de poids. Au 31.12.2008, cette valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 31,50 euros par action KBC Groupe.

La valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Groupe a par conséquent été ramenée à 31,50 euros par action². Une réduction de valeur de 106,4 millions d'euros a été actée dans ce contexte. La vente d'un certain nombre d'actions KBC Groupe au cours de l'année 2013 a déjà permis de reprendre 65,9 millions d'euros de réductions de valeur.

² La souscription, en décembre 2012, de 3,1 millions d'actions KBC Groupe a entraîné une diminution de la valeur comptable nette moyenne pondérée des actions KBC Groupe à 30,36 euros par action.

La valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Ancora a été ramenée de 44,98 euros à 25,635 euros par action³, ce qui coïncide avec la valeur comptable en capitaux propres sous-jacente au 31.12.2008 (au niveau de KBC Groupe).

À cette date, chaque action KBC Ancora représentait en effet au niveau sous-jacent 1,05 action KBC Groupe et une dette de 7,44 euros (25,635 euros = 31,50 euros x 1,05 - 7,44 euros).

Une réduction de valeur de 921,7 millions d'euros a par conséquent été actée.

Reprise (partielle) des réductions de valeur au 31 décembre 2016

Le Conseil d'Administration a estimé que les évolutions positives au niveau de KBC Groupe requéraient une réévaluation des réductions de valeur actées au 31.12.2008.

Par souci de cohérence, il a été décidé d'utiliser le même critère que celui adopté lors de la constitution des réductions de valeur, à savoir la valeur comptable en capitaux propres (sous-jacente) par action KBC Groupe. Au 31.12.2016, celle-ci s'élevait à 38,14 euros par action KBC Groupe.

Au 31.12.2016, la valeur comptable moyenne pondérée initiale des actions KBC Groupe détenues par Cera s'établissait à 34,00 euros par action.

La valeur comptable nette de ces actions KBC Groupe représentait 30,36 euros par action. La valeur comptable en capitaux propres de KBC Groupe étant au 31.12.2016 supérieure à la valeur comptable initiale, la réduction de valeur a été reprise dans son intégralité, de sorte que la valeur comptable correspond à nouveau à la valeur comptable moyenne initiale de 34,00 euros par action KBC Groupe. La valeur comptable nette des actions KBC Ancora détenues par Cera au 31.12.2016 s'élevait à :

- 25,36 euros par action pour les actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme ;
- 25,635 euros par action pour les actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D.

Au 31.12.2016, la valeur comptable en capitaux propres sous-jacente (au niveau de KBC Groupe) s'élevait à 33,55 euros par action KBC Ancora. Au 31.12.2016, chaque action KBC Ancora représentait, en sous-jacent, 0,99 action KBC Groupe et une dette de 4,21 euros (33,55 euros = 38,14 euros x 0,99 - 4,21 euros).

Les réductions de valeur actées sur les actions KBC Ancora ont été partiellement reprises fin 2016, portant la valeur comptable nette à 33,55 euros.

Actions KBC Groupe au 31 décembre 2019

À la date du bilan 2019, Cera détenait en portefeuille 11,1 millions d'actions KBC Groupe, soit approximativement 2,67% du nombre total d'actions KBC Groupe en circulation.

La valeur comptable totale des actions KBC Groupe s'établit à 378,3 millions d'euros. La valeur comptable par action KBC Groupe s'élève à 34,00 euros, ce qui correspond à la valeur d'acquisition moyenne initiale.

À la date du bilan, la valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 45,30 euros par action KBC Groupe. Le cours de clôture de l'action KBC Groupe s'établissait, au 31 décembre 2019, à 67,06 euros.

Actions KBC Ancora au 31 décembre 2019

À la date du bilan 2019, Cera détenait en portefeuille 40,4 millions d'actions KBC Ancora, soit approximativement 51,62% du nombre total d'actions KBC Ancora en circulation. La valeur comptable de ces actions s'élève à 1.356,0 millions d'euros.

Cette participation dans KBC Ancora se compose de deux volets :

³ À la suite de l'achat, en 2009, de 330.879 actions KBC Ancora, la valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme a baissé à 25,36 euros par action.

- 24,5 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 821,2 millions d'euros) détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme ;
- 15,9 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 534,8 millions d'euros) destinées à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D.

Le calcul du nombre d'actions KBC Ancora destinées, à la date du bilan, à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D, est le suivant :

Nombre total de parts D à la date du bilan	3.795.236
Nombre d'actions KBC Ancora par part D	x 4,2
Nombre d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature	15.939.991

À la date du bilan, la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora correspondait à 0,99 fois le cours de l'action KBC Groupe, déduction faite des dettes nettes par action (3,50 euros). Sur la base du cours de clôture de l'action KBC Groupe au 31 décembre 2019 (67,06 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 62,89 euros.

La valeur comptable en capitaux propres sous-jacente d'une action KBC Ancora atteignait, à la date du bilan, 41,35 euros (= valeur comptable en capitaux propres d'une action KBC Groupe x 0,99 diminuée de la dette nette par action KBC Ancora = 45,30 euros x 0,99 - 3,50 euros). Le cours de clôture de l'action KBC Ancora s'établissait, au 31 décembre 2019, à 44,76 euros.

Sur la base du cours de clôture de l'action KBC Groupe au 22 avril 2020 (45,00 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établit à 41,05 euros. Le cours de clôture de l'action KBC Ancora au 22 avril 2020 s'établit à 28,00 euros.

Dans ce contexte tenant compte également de l'impact de la crise du Covid-19, le Conseil d'Administration a estimé qu'au 31 décembre 2019, il n'était pas nécessaire de procéder à une reprise des réductions de valeur (résiduelles) sur les actions KBC Ancora. La valeur comptable demeure par conséquent inchangée, à 33,55 euros par action KBC Ancora.

BRS Microfinance Coop

Les 9.682 parts détenues dans BRS Microfinance Coop correspondent à une participation de 43,69%. À la date du bilan, la valeur comptable de ces parts était de 9,7 millions d'euros.

BRS Microfinance Coop investit l'apport des sociétaires coopératifs dans des organisations de microfinance actives dans les pays du Sud, conformément à sa politique d'investissement approuvée. Cette coopérative octroie à des entrepreneurs des microcrédits qui leur permettent d'exercer une activité économique.

Autres immobilisations financières

Ces actions ont trait à des droits sociaux dans d'autres entreprises, droits qui, sans nécessairement constituer une participation, ont pour objectif de créer un lien durable et spécifique avec ces entreprises (Credal et Hefboom). À la date du bilan, la valeur comptable de ces actions était de 0,2 million d'euros.

Actifs circulants

Les actifs circulants (335,6 millions d'euros) se composent principalement de créances à un an au plus (21,8 millions d'euros) et de valeurs disponibles (313,5 millions d'euros).

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus comprennent principalement les autres créances, pour 21,8 millions d'euros. Ces créances portent principalement sur des impôts des exercices 2018 et 2019 à récupérer (précompte mobilier retenu sur les dividendes versés par KBC Groupe ces années-là).

Placements de trésorerie

La participation dans METALogic SA (0,1 million d'euros) a été annulée dans le sillage de sa vente.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'établissaient à la date du bilan à 313,5 millions d'euros. Il s'agit des soldes des comptes d'épargne et des comptes à vue.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,3 million d'euros) ont principalement trait à des frais à reporter (factures reçues lors de l'exercice 2019, mais relatives à l'exercice 2020).

Capitaux propres

Capital

À la date du bilan, le capital atteignait 626,3 millions d'euros. Sa composition et son évolution entre le 31.12.2017 et le 31.12.2019 se présentent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018	2017
Capital B	52,4	53,7	55,3
Capital C	54,5	54,5	54,5
Capital D	70,6	73,0	76,5
Capital E	448,8	426,0	411,9
Total	626,3	607,2	598,3

Au 31.12.2019, Cera comptait 377.491 sociétaires (contre 379.353 fin 2018).

Réserves

D'un montant de 1.449,8 millions d'euros, les réserves se composent comme suit :

Réserve légale

Cette réserve (3,9 millions d'euros) représentant plus de 10% de la partie fixe du capital, il n'y a eu ni ajouts, ni prélèvements.

Réserves disponibles

Une 'réserve disponible spéciale' a été constituée en 2001 à partir des réserves disponibles de Cera, afin de souligner que les détenteurs de parts D ont droit à une partie de ces réserves par attribution d'actions KBC Ancora.

Durant l'exercice 2019, la réserve disponible spéciale a diminué, à la suite de démissions avec parts D, de 16,2 millions d'euros.

À la date de clôture du bilan, le solde de la réserve disponible spéciale s'élevait à 464,2 millions d'euros.

Les sociétaires démissionnaires avec parts D ont également droit à un excédent de dividende capitalisé (en abrégé : EDC), lequel est issu de la 'réserve EDC'. Dans le courant de l'exercice 2019, un montant de 13,9 millions d'euros a été versé au titre d'EDC aux sociétaires démissionnant avec parts D. À la date du bilan, cet excédent atteignait (après affectation du résultat) 107,97 euros par part D. Au niveau comptable, l'on acte ainsi, par l'affectation du résultat, une dotation d'un montant de 59,0 millions d'euros à la réserve EDC.

À la date du bilan, la réserve EDC pour les sociétaires démissionnant avec parts D s'établissait à 409,8 millions d'euros, ce qui correspond à un EDC de 107,97 euros par part D (pour les 3.795.236 parts D en circulation à la date du bilan).

La 'réserve disponible ordinaire' grossit de 63,8 millions d'euros (à 571,9 millions d'euros) à la suite, principalement, de l'affectation du bénéfice de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'EDC par part et l'évolution de la réserve EDC.

	Solde 2019	20	19	Solde 2018
		Prélèvements	Ajouts	
EDC par part D (en euros)	107,97		+15,12	92,85
Réserve EDC (en millions d'euros)	409,8	-13,9	+59,0	364,7
Nombre de parts D en circulation	3.795.236			3.927.569

À la date du bilan, les réserves étaient par conséquent constituées de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018	2017
Réserve légale	3,9	3,9	3,9
Réserves disponibles	1.446,0	1.353,3	1.290,4
Pour démissions avec parts D	874,0	845,1	833,0
Réserve disponible spéciale	464,2	480,4	503,5
Réserve EDC	409,8	364,7	329,5
Réserves disponibles ordinaires	571,9	508,2	457,3
Total	1.449,8	1.357,1	1.294,3

Subsides en capital

Il s'agit des subsides octroyés par les pouvoirs publics dans le cadre de la restauration des bâtiments de Louvain. Ces subsides sont amortis prorata temporis selon le même pourcentage que les bâtiments restaurés. À la date du bilan, leur valeur comptable s'établissait à 0,5 million d'euros.

Dettes

Les dettes s'élèvent à 30,2 millions d'euros, soit une hausse de 2,5 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Elles portent principalement sur :

Dettes à un an au plus

Dettes commerciales

Les dettes commerciales se chiffrent à 4,0 millions d'euros. Il s'agit de factures reçues mais pas encore payées (1,1 million d'euros) ainsi que d'estimations de factures non encore reçues, portant sur les exercices précédents (2,9 millions d'euros).

Dettes fiscales, salariales et sociales

Les dettes fiscales, salariales et sociales (1,8 million d'euros) ont trait, d'une part, à la TVA et au précompte professionnel restant dus et portant sur les salaires de décembre 2019 (0,3 million d'euros) et, d'autre part, au pécule de vacances et aux primes relatifs à l'exercice 2019, qui seront versés au cours du prochain exercice (1,5 million d'euros).

Autres dettes

Les autres dettes (24,0 millions d'euros) sont principalement constituées :

- du dividende coopératif de 3,25% à payer au titre de l'exercice 2019 (20,0 millions d'euros) ;
- des dettes relatives à la contribution sociétale de Cera, payables dans le futur (3,9 millions d'euros) ;
- des dividendes du passé non encore distribués (0,1 million d'euros).

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,4 million d'euros) ont essentiellement trait à des produits à reporter, perçus lors des exercices précédentes, mais portant sur l'exercice 2020.

Compte de résultats

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 142,8 millions d'euros, soit la différence entre 179,1 millions d'euros de produits et 36,3 millions d'euros de charges. L'évolution des produits et des charges est détaillée ci-après.

Produits

Cera étant directement et indirectement (via KBC Ancora) le principal actionnaire de KBC Groupe, ce qui constitue quasiment son seul actif, la majeure partie de ses revenus provient de ses participations.

Ses produits sont donc principalement issus :

Produits des immobilisations financières

Il s'agit ici des revenus de dividendes (164,9 millions d'euros) :

	Nombre d'actions à la date du paiement du dividende	Dividende par action en euros	Total
KBC Groupe	11.127.166	3,504	38.945.081
KBC Ancora	40.876.746	2,13	125.900.378

Produits des prestations de services

Les produits des prestations de services (6,1 millions d'euros) proviennent en majeure partie de l'imputation aux sociétaires d'une partie du coût des produits et services proposés par le biais des magazines CeraSelect et Cera ENJOY ainsi que du site Internet.

Autres produits courants

Les autres produits courants (2,3 millions d'euros) ont trait, d'une part, aux produits de l'imputation de prestations fournies par Cera à KBC Ancora dans le cadre de l'accord de partage des coûts (1,7 million d'euros). Lors de la conclusion de cet accord, des clés d'imputation ont été fixées ; elles sont évaluées et revues, au besoin, chaque année. D'autre part, il s'agit principalement de reprises de provisions des exercices précédents (0,2 million d'euros), d'autres produits d'exploitation (0,1 million d'euros) et de contributions de partenaires externes dans le cadre de la contribution sociétale (0,2 million d'euros).

Reprise de réductions de valeur

La reprise de réductions de valeur représente 5,8 millions d'euros.

La reprise de réductions de valeur sur actions KBC Ancora à la suite de démissions avec parts D (555.461 unités en 2019) constitue un montant de 5,3 millions d'euros. De par l'apport (au 31.12.2008) et la reprise partielle (au 31.12.2016) de réductions de valeur, la valeur comptable par action KBC Ancora s'élève à 33,55 euros. Tout sociétaire sortant avec parts D perçoit 4,2 actions KBC Ancora pour une part D et la réduction de valeur résiduelle actée sur ces actions doit être reprise dans son intégralité. Parallèlement, des moins-values sur la réalisation d'immobilisations financières d'un montant identique sont actées (5,3 millions d'euros). Les démissions avec parts D n'ont par conséquent aucune incidence sur le résultat de Cera (voir également 'Charges').

La reprise de réductions de valeur sur actifs circulants (0,5 million d'euros) a trait à la vente de la participation dans METALogic.

⁴ Le 9 mai 2019, KBC Groupe s'est acquitté d'un dividende final de 2,50 euros par action au titre de l'exercice 2018. Le 15 novembre 2019, KBC Groupe s'est acquitté d'un acompte sur dividende de 1 euro par action au titre de l'exercice 2019.

Charges

Services et biens divers

Les charges pour services et biens divers (23,0 millions d'euros) comportent les rubriques suivantes :

- charges de fonctionnement (4,7 millions d'euros): les principaux éléments de cette rubrique ont trait
 à l'infrastructure logistique et informatique, via la structure de partage des coûts avec KBC, au parc de
 véhicules, aux honoraires d'avocats, aux frais généraux liés au bâtiment, au nouveau site Internet, aux
 indemnités des membres du Comité de gestion journalière et aux primes de l'assurance responsabilité
 des administrateurs;
- administration du capital et des sociétaires (1,3 million d'euros): les charges de l'administration du capital et des sociétaires comprennent principalement les indemnités versées aux banques guichet (KBC, CBC et KBC Brussels) pour la gestion administrative des comptes de sociétaire (1,0 million d'euros) ainsi que pour l'émission de parts E (0,1 million d'euros);
- avantages aux sociétaires (10,0 millions d'euros): il s'agit principalement des dépenses consenties par Cera dans le cadre des avantages proposés aux sociétaires par l'intermédiaire des magazines CeraSelect, Cera ENJOY et sur le site Internet. Comme indiqué plus haut, la quote-part totale des sociétaires se chiffre à 6,1 millions d'euros (voir 'Produits');
- Enquête des jeunes et Cera 2025 (0,2 million d'euros) : cette rubrique se compose des dépenses consenties par Cera dans le cadre de l'enquête réalisée auprès des jeunes et du lancement de Cera 2025.
- contribution sociétale (4,3 millions d'euros) : cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct accordé par Cera à des projets sociétaux d'envergure régionale, suprarégionale, nationale et internationale. Pour de plus amples informations sur la contribution sociétale de Cera, nous renvoyons le lecteur au site Internet de Cera;
- communication (2,5 millions d'euros): cette rubrique se compose de tous les frais relatifs à la communication vers les sociétaires et les tiers intéressés. Elle comprend notamment le coût des magazines CeraScoop, CeraSelect, Cera ENGAGE et Cera ENJOY, de l'Assemblée Générale annuelle, de la structure de participation et des campagnes relatives aux émissions.

Frais de personnel

À la date de clôture du bilan, Cera occupait 45 personnes ou 42,2 équivalents temps plein. D'un montant de 6,8 millions d'euros, les charges de personnel se ventilent de la manière suivante :

- rémunérations : 4,8 millions d'euros ;
- ONSS employeur: 1,2 million d'euros;
- assurance de groupe : 0,7 million d'euros ;
- charges diverses de personnel : 0,2 million d'euros.

L'on entend principalement par 'rémunérations', le salaire mensuel, les primes, le pécule de vacances, le 13e mois et les avantages de toute nature. Les charges diverses de personnel comprennent entre autres :

- l'intervention de l'employeur dans les titres-repas ;
- divers frais propres à l'employeur ;
- l'assurance hospitalisation.

Pour de plus amples informations sur les effectifs, nous renvoyons le lecteur au bilan social.

Amortissements

Des amortissements, d'un montant de 1,0 million d'euros, ont été actés sur les immobilisations corporelles. Il s'agit principalement des amortissements des bureaux et des emplacements de stationnement de Cera.

Moins-values

Les moins-values à la réalisation d'immobilisations financières (5,3 millions d'euros) ont trait aux moins-values réalisées lors de la distribution en nature d'actions KBC Ancora à la suite de démissions avec parts D (voir également 'Produits' - Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières). Comme précisé ci-avant, les démissions avec parts D n'ont aucune influence sur le résultat de Cera. Les moins-values à la réalisation d'actifs circulants (0,1 million d'euros) ont trait à la vente de la participation dans METALogic.

Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice à affecter est arrêté à 142,8 millions d'euros. L'administrateur statutaire propose l'affectation suivante :

- rémunération du capital des sociétaires, pour 20,0 millions d'euros, soit un dividende de 3,25%. Le dividende est calculé, pour les différentes catégories de parts, conformément à l'article 29 des statuts. La mise en paiement du dividende coopératif est prévue pour le 10 juin 2020 ;
- dotation à la reserve EDC, à concurrence de 59,0 millions d'euros ;
- dotation à la réserve disponible ordinaire, à concurrence de 63,8 millions d'euros ;

Après affectation du résultat, la réserve disponible s'élève à 1.446,0 millions d'euros et présente la composition suivante :

- réserve disponible spéciale : 464,2 millions d'euros ;
- réserve EDC : 409,8 millions d'euros ;
- réserve disponible ordinaire : 571,9 millions d'euros.

Informations complémentaires

Aucune activité de recherche et développement n'a été menée.

La société n'a pas de succursales.

L'actif de Cera se compose essentiellement d'une participation directe et d'une participation indirecte (via KBC Ancora) dans KBC Groupe. La valeur de l'actif de Cera ainsi que ses résultats sont donc en grande partie déterminés par l'évolution du groupe KBC.

KBC Groupe a annoncé le 30 mars 2020 son intention de retirer, conformément à la recommandation de la Banque centrale européenne dans le sillage de la pandémie de COVID-19, sa proposition faite antérieurement en vue de l'Assemblée Générale du 7 mai 2020 de KBC Groupe, qui visait la distribution pour l'exercice 2019 d'un dividende final de 2,5 euros par action (après la distribution, en novembre 2019, d'un dividende intérimaire de 1 euro par action), et d'évaluer en octobre 2020 si ce dividende final révoqué pourrait ou non encore être distribué plus tard dans l'année (2020), dans son intégralité ou en partie, sous la forme d'un dividende intérimaire.

Consécutivement, KBC Ancora a annoncé le 2 avril 2020 son intention de ne pas distribuer de dividende intérimaire et de ne pas proposer de dividende final pour l'exercice 2019/2020.

La pandémie de COVID-19 aura donc des retombées sur les résultats de Cera en 2020, mais n'a aucun impact sur sa position financière au 31 décembre 2019. Il est impossible à ce stade d'avancer une estimation fiable des répercussions du virus. Il va de soi que nous suivrons la situation de près. Dans ce contexte, il est utile de faire remarquer que Cera a mené ces dernières années une politique financière prudente qui lui a permis de se constituer un confortable tampon de liquidités. Au 31 décembre 2019, la trésorerie se chiffrait à 313,5 millions d'euros.

Rapport du commissaire

«Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société Cera SCRL sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Cera SCRL (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 8 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Cera SCRL durant 22 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 2.106.752.991,74 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 142.777.356,37 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation - Evènements survenus après la clôture de l'exercice

Nous attirons l'attention sur l'annexe C 6.20 des comptes annuels où les conséquences éventuelles de la crise du COVID-19 sur les opérations et la situation financière de la Société sont décrites. Cette observation ne modifie pas notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés ou, à partir du 1 janvier 2020, du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés ou, à partir du 1 janvier 2020, du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Message du président et des administrateurs délégués de Cera Société de gestion, et
- Rapport du gérant statutaire à l'assemblée générale comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés ou, à partir du 1 janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières historiques et prospectives dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre des distributions décidées par l'organe d'administration du 20 décembre 2019 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration. »

Zaventem, 24 avril 2020

KPMG Réviseurs d'entreprises Commissaire représentée par

Olivier Macq Réviseur d'entreprises





Colophon

Cera SC

Siège: Muntstraat 1 - 3000 Leuven

Tél. 0800 623 40 - info@cera.coop - www.cera.coop

Cera est entre autres membre de :

Union Internationale Raiffeisen (IRU) Belgian Governance Institute (GUBERNA) Conseil National de la Coopération



Cera est une société coopérative agréée

Les coopératives sont par nature des précurseurs de l'entrepreneuriat socialement responsable. L'agrément garantit que Cera respecte les principes et les valeurs coopératifs.

Équipe de rédaction

Jan Bergmans Luc De Bolle Franky Depickere Els Lefèvre Greet Leynen Ann Thoelen Kristof Van Gestel

La coordination de la partie chiffrée a été assurée par Els Lefèvre et Ann Thoelen.

Traduction

LanguageWire - Leuven

Correction

Gregory Kévers

Rédaction finale et coordination

Greet Leynen

Mise en page

Raf Berckmans

Impression et finition

INNI GROUP nv - Heule

Infographics

Kathleen Bervoets - Mediacomm - Hasselt

Illustrations Infographics

Rawpixel.com - Freepik - Pikisuperstar - Rocketpixel - Macrovector - Upklyak

Crédit photographique

p. 8-9 - Jean-Claude Carbonne - Concertgebouw Brugge

Faire découvrir la musique classique et la danse moderne à un public plus large : une initiative soutenue par Cera. En tant que fier partenaire du Concertgebouw Brugge, Cera fait intervenir son réseau et partage son expertise dans le domaine de l'inclusion sociale et des pratiques participatives.

p. 34-35 - Michael Dehaspe - Atelier enVie

Les collaborateurs de la coopérative belge enVie à Anderlecht préparent les meilleurs potages à base d'excédents de légumes frais livrés par des cultivateurs belges. Cette entreprise sociale fait d'une pierre trois coups : elle lutte contre le gaspillage alimentaire, offre un emploi à part entière à des chômeurs de longue durée motivés, et prépare de délicieux potages.

P. 42-43 - Koen Broos - Assemblée Générale de Cera

Lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2019, les sociétaires de Cera ont pu assister au Brabanthal de Leuven (Haasrode) à un spectacle éblouissant d'une chanteuse d'opéra professionnelle accompagnée de danseurs.

p. 58-59 - Koen Bauters - BX Represent

BX Represent est une organisation socio-sportive fondée par Vincent Kompany. Pas moins de 1.200 jeunes de la région bruxelloise y sont encadrés par 175 bénévoles. Il va de soi que l'organisation accorde de l'attention à la qualité du football, mais elle s'engage aussi en faveur de la cohésion sociale, de l'enseignement, de la dignité, du plurilinguisme et du trajet vers la formation et le travail. À ce titre, il s'agit donc d'une école de la vie.

p. 76-77 - Isabel Corthier - BRS et Trias en Guinée

L'ONG Trias déploie depuis plus de 20 ans ses activités en Guinée sur le thème de l'entrepreneuriat, en se concentrant tout particulièrement sur les femmes et les jeunes. Trias, BRS et les autres organisations partenaires belges de Trias (le Boerenbond, Unizo et Kampani se sont rendues en voyage d'étude en Guinée en 2019.

p. 92-93 - Koen Bauters - Concours International Adolphe Sax

Le Concours International Adolphe Sax à Dinant est le rendez-vous des jeunes saxophonistes de toutes les nationalités. Les chiffres : des 544 inscrits, 94 musiciens issus de 19 pays différents ont été sélectionnés pour leur faculté de retirer le meilleur de leur instrument. Sensaxionnel !

Éditeur responsable

Hilde Talloen, Cera SC, Muntstraat 1, 3000 Leuven - Numéro d'entreprise RPM Leuven TVA BE 403.581.960

Le rapport annuel de Cera est disponible en français et en néerlandais. Il peut également être téléchargé à l'adresse www.cera.coop.

En cas de divergences ou de différences d'interprétation, seule la version en néerlandais fait juridiquement foi.